



# SOMMAIRE

- 4 L'UVCW en chiffres
- 5 Élections 2024 : des mémorandums à gogo
- 5 *Les Essentiels des pouvoirs locaux*: encore 4 titres parus en 2023
- 6 Focus sur la commune : plus de 200 fiches de référence, gratuitement en ligne
- 6 Pour nos membres, 15 nouveaux modèles en ligne en 2023
- 6 La responsabilité sociétale et l'engagement citoyen de l'UVCW
- 7 L'aménagement du territoire et l'urbanisme
- 8 Coopération renforcée entre les 9 communes germanophones et l'UVCW
- 9 *Verstärkte Zusammenarbeit zwischen den 9 Deutschsprachigen Gemeinden und dem Städte- und Gemeindebund*
- 9 Le bien-être animal
- 10 La cohésion sociale
- 10 La culture
- 11 Le développement local
- 11 L'e-Gov, le management de la donnée et la digitalisation
- 12 L'énergie
- 14 L'enfance
- 15 L'environnement
- 18 L'international
- 20 Les finances locales et la fiscalité
- 23 Le fonctionnement de la commune
- 24 Les funérailles et sépultures
- 24 La gouvernance publique
- 26 Les intercommunales et les modes de gestion externalisés de l'intérêt communal
- 27 Le logement
- 31 Le comité permanent des SLSP de l'UVCW
- 32 Les mandataires
- 32 Les marchés publics
- 33 La mobilité
- 35 Le patrimoine communal
- 36 Le personnel et les ressources humaines
- 38 La police administrative générale
- 39 La ruralité
- 39 La sécurité : police, incendie et aide médicale urgente
- 40 Le sport
- 41 Les voiries
- 43 Une équipe à votre service
- 43 Le Conseil d'administration et le Bureau de l'UVCW

# ÉDITO

En 2023, dans un contexte qui demeure tendu et difficile pour les pouvoirs locaux wallons, notamment financièrement, l'Union a poursuivi ses efforts pour vous épauler au mieux. Tout a été mis en œuvre pour vous assister, soutenir, outiller, conseiller, former et informer, faire entendre votre voix et défendre sans relâche vos intérêts. L'activité de nos équipes en mode hybride, notre nouvelle normalité, a trouvé son rythme, qui reste toutefois endiablé.

Les solutions digitales les plus pertinentes sont sans cesse recherchées, pour un fonctionnement interne fluide et efficace, et un service optimal et ininterrompu aux membres. Cette souplesse permanente prévaut dans nos formations et événements (webinaires), nos supports et canaux de communication (site internet, newsletters, fils d'info en continu), nos réunions extérieures et bien sûr, notre assistance-conseil.

Politiquement, nous avons poursuivi notre dialogue pugnace et constructif avec les autorités de tous niveaux, pour la défense de vos intérêts, avec des résultats tangibles, comme vous le lirez au fil des pages qui suivent.

Les autorités de tous niveaux (fédérale, régionale, communautaire et européenne) ont comme toujours fait l'objet de nos attentions vigilantes, de nos sollicitations, propositions créatives et revendications ancrées sur une fine connaissance des réalités du terrain local et en prise avec les défis majeurs induits par la période turbulente que nous traversons. En prévision du quadruple scrutin de 2024, ces revendications ont été coulées dans un nombre impressionnant de mémorandums, transmis aux états-majors des partis politiques démocratiques et largement médiatisés.

Les dossiers politiques 2023, de même que nos actions les plus saillantes, font l'objet d'un résumé dans les pages qui suivent. Nous vous invitons à parcourir cette sélection, forcément subjective, de quelques dossiers emblématiques de l'année écoulée. Pour la chronologie et l'exhaustivité, nous renvoyons le lecteur au fil de nos actualités sur le site [www.uvcw.be](http://www.uvcw.be)

Et bien sûr, pour l'action sociale en particulier, le compte-rendu de l'énergie déployée en 2023 par notre Fédération des CPAS est disponible en ligne et téléchargeable gratuitement :

<https://www.uvcw.be/publications/catalogue/ouvrages-a-telecharger>

Merci pour votre confiance et bonne lecture !

Maxime DAYE  
Président



# L'ANNÉE POLITIQUE COMMUNALE : LE RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'UVCW



**Michel L'HOOST,**  
Conseiller presse et communication

Le lecteur trouvera dans les lignes qui suivent l'Année communale 2023, soit le rapport d'activités de l'UVCW pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Comme à l'accoutumée, ce rapport annuel est le fruit de l'action politique portée, avec force et conviction, par le Bureau et le Conseil d'administration sous la houlette de son Président, Maxime DAYE, et du travail de terrain de toute une équipe, quotidiennement au service des pouvoirs locaux.

Pour toute information liée à ce document, contactez Michèle BOVERIE, Secrétaire générale.



## DAS KOMMUNALPOLITISCHE JAHR - DER TÄTIGKEITSBERICHT DES UVCWER VERBAND IN AKTION

In den folgenden Zeilen findet der Leser das Gemeindejahr 2023, d.h. den Tätigkeitsbericht des UVCW für den Zeitraum vom 1. Januar 2023 bis zum 31. Dezember 2023.

Wie üblich ist dieser Jahresbericht das Ergebnis der politischen Arbeit, die der Vorstand und der Verwaltungsrat unter der Leitung seines Präsidenten Maxime DAYE mit Kraft und Überzeugung vorantreiben, sowie der praktischen Arbeit eines ganzen Teams, das täglich im Dienste der lokalen Behörden steht.

Weitere Informationen zu diesem Dokument erhalten Sie von Michèle BOVERIE, Generalsekretärin.

# L'UVCW EN CHIFFRES

## Membres

- 262 Villes et Communes
- 262 Centres publics d'Action sociale (CPAS)
- 49 Intercommunales
- 72 Zones de police
- 11 Zones de secours
- 60 Sociétés de Logement de Service public (SLSP)

## Activités 2023

### Assistance-conseil aux membres

- 12 362 consultations en gouvernance locale et en développement territorial:
  - 7 126 demandes sollicitées par téléphone;
  - 5 236 demandes par courriel et courrier;
- Plus de 365 modèles de tous types pour aider à la gestion locale (cahiers des charges, ordonnances et arrêtés de police, profils de fonction, taxes, redevances, règlements d'ordre intérieur...), dont 15 nouveaux et 5 mis à jour en 2023.

### Lobbying politique – Représentation – Défense des intérêts des pouvoirs locaux

- 174 documents transmis au Conseil d'administration de l'Union, dont 38 dossiers politiques traités et débattus par le CA en 10 séances;
- 23 groupes de travail internes organisés et animés par l'UVCW;
- 86 commissions externes auxquelles l'UVCW participe, auprès d'instances régionales (46), de la Fédération Wallonie-Bruxelles (10), fédérales (25), européennes et internationales (5): <http://www.uvcw.be/uvcw/instances-consultatives>

L'UVCW dispose par ailleurs d'une représentation aux conseils d'administration de:

IMIO

Société royale forestière de Belgique (SRFB)

Natagriwal

Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR)

Filière Bois Wallonie

## Formation

- En 2023, 365 journées de formation proposées à plus de 10 000 participants.

## Information

### Site Internet

- 1 723 771 visiteurs (4 723 /jour en moyenne);
- 5 004 860 pages visitées (13 712/jour en moyenne);
- 387 actualités mises en ligne (ou à jour) en 2023;
- 681 contenus mis en ligne (actus, bonnes pratiques, etc.) en 2023.

### Réseaux de l'UVCW

- En 2023, 136 questions ou articles ont été postés sur ces 3 réseaux actifs (Marchés publics, Finances et fiscalité, et Énergie), et 355 commentaires ont été publiés.

### e-Newsletters

- 34 361 abonnés à notre Lettre électronique de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (+ 4,4%);
- plus de 40 000 abonnés à nos 7 e-newsletters spécifiques (Fédération des CPAS, Formations UVCW, Formations CPAS, Logement, Environnement, Grades légaux, Europe/International).

### Magazine

- 3 900 abonnés au mensuel *Mouvement communal* papier.

### Web TV

- Au total, plus de 300 reportages déjà existants depuis le lancement en 2012 et plus de 160 000 vues. En 2023, 31 nouveaux reportages ont été mis en ligne sur [www.youtube.com/uvcwv](http://www.youtube.com/uvcwv);
- la web TV compte actuellement plus de 400 abonnés.

## Presse - Médias

- Entrées: 121 appels (-53) et 44 courriels (+6) de journalistes;
- sorties: 4 conférences de presse (+2) et 10 communiqués de presse (+2);
- 628 mentions dans les médias en général: 488 pour l'UVCW et 140 pour la Fédération des CPAS.

- Parmi ces 628 mentions:
  - 420 dans les médias nationaux et internationaux, 208 en presse locale;
  - 368 en ligne, 174 en presse papier (quotidienne et périodique), 24 dépêches Belga, 16 sujets ou interviews en radio (-9) et 46 sujets ou interviews en télé (+12).

## Équipe

68,6 équivalents temps plein (ETP)



## ELECTIONS 2024: DES MÉMORANDUMS À GOGO

Après leur adoption lors de plusieurs Conseils d'administration en avril et mai 2023, les mémorandums de l'UVCW en prévision des multiples élections de 2024 ont été rendus publics.

**En octobre 2023** d'abord, lors d'une conférence de presse qui a connu un retentissement inédit, **les revendications des municipalistes wallons à l'égard des autorités régionales, communautaires, fédérales et européennes** ont été dévoilées et largement commentées.

Ces divers documents expriment les priorités absolues des pouvoirs locaux wallons dans des matières telles que les finances, la gouvernance, la sécurité, les pensions du personnel local, l'action paralocale et supralocale, le logement public, la transition climatique et énergétique, etc<sup>1</sup>.

Dans son message, l'UVCW a fortement insisté sur la nécessité de soutenir nos villes et communes et leurs paraloaux (CPAS et sociétés publiques de logement en tête), leurs élus et travailleurs, qui sont à la fois garants de démocratie, pourvoyeurs

de nombreux services indispensables à la population et d'actions de proximité qui concrétisent sur le terrain les objectifs de durabilité face aux défis immenses de notre siècle.

Nos projecteurs se sont braqués sur 5 revendications prioritaires:

1. une concertation maximale autour des politiques et des réformes;
2. le renforcement de la gouvernance des pouvoirs locaux;
3. la garantie des moyens et ressources nécessaires;
4. des ressources humaines modernisées et agiles;
5. la simplification administrative/ l'e-gouvernement.

De la même manière, au niveau belge, **les revendications partagées par tous les municipalistes du pays ont été rassemblées dans un mémorandum fédéral bilingue (F/NL)**. Le document a été présenté lors d'une conférence de presse conjointe de Brulocalis, l'UVCW et la VVSG, données à Bruxelles le 15 novembre 2023.

Enfin, en janvier 2024, dans une démarche inédite, l'UVCW et l'Association des Provinces wallonnes (APW) ont également rendues publiques les revendications qui les unissent à

l'égard des autres niveaux de pouvoir.

En définitive, tous ces exercices ont consisté à rappeler les spécificités des pouvoirs locaux, les atouts qu'ils offrent au pays, les préoccupations qui les animent, leurs difficultés particulières, la réflexion qu'ils nourrissent quant à la meilleure collaboration possible avec les autorités supérieures pour l'efficacité du service public rendu en première ligne aux citoyens, entreprises et associations.

En somme, une réflexion, un plaidoyer et une contribution municipaliste pour mieux de fédéralisme belge.

## LES ESSENTIELS DES POUVOIRS LOCAUX: ENCORE 4 TITRES PARUS EN 2023

Editeur depuis sa création en 1913, l'Union des Villes et Communes de Wallonie est affiliée à l'Association des Editeurs belges (ADEB) depuis 2022. De quoi professionnaliser l'activité édition.

Avec ses deux collections *Les Essentiels des pouvoirs locaux* et *Boîte à outils des CPAS*, l'Union et sa Fédération des CPAS produisent et diffusent des ouvrages en vente directe (en ligne), principalement à destination des membres. Notre catalogue compte à ce jour une quarantaine de titres.

<sup>1</sup> Le lecteur peut consulter en ligne (et télécharger) ici tous les mémorandums évoqués : <https://www.uvcw.be/publications/catalogue/ouvrages-a-telecharger>

Outre le maintien de tarifs généralement abordables, nous offrons des **conditions préférentielles en faveur des membres de l'UVCW**. Dans un but de simplification tarifaire et administrative, **les frais de port ainsi que la TVA (6%) sont inclus dans le prix de nos ouvrages. En dépit de la hausse forte et généralisée de nos coûts de production** (papier, énergie, main-d'oeuvre, transport, frais postaux), nous tenons à maintenir **des prix abordables pour nos membres**.

Les commandes se font en ligne: <http://www.uvcw.be/publications/commandes/>

**En 2023, 4 nouveaux titres ont paru** dans la collection *Les Essentiels des Pouvoirs locaux*:

- *Recueil des législations relatives aux activités sur le domaine public en Wallonie* (avec le concours d'Informum);
- *Presse et e-réputation pour les entités publiques - La boîte à outils du parfait chargé de communication*;
- *Le RGPD et la vie privée au travail - Guide pratique à l'usage des pouvoirs locaux*;
- *D'une gestion administrative à une gestion des talents et des richesses humaines dans les pouvoirs locaux wallons*.

Pour un total de 1 474 exemplaires vendus sur l'année.

### FOCUS SUR LA COMMUNE: PLUS DE 200 FICHES DE RÉFÉRENCE, GRATUITEMENT EN LIGNE

Depuis 2008, avec le soutien du Ministre wallon des Pouvoirs locaux et de la Ville, en collaboration avec le SPW Intérieur et Action sociale, l'Union propose en ligne le *Focus sur*

*la commune*, actualisé chaque année: <http://www.uvcw.be/focus/>

Cet outil s'est vite révélé une valeur sûre et une indispensable source d'information à propos de la commune, terreau de démocratie, pour voir le plus proche du citoyen.

En 2023, il a été consulté en ligne 169 889 fois et téléchargé 2 152 fois.

### POUR NOS MEMBRES, 15 NOUVEAUX MODÈLES EN LIGNE EN 2023

Comme chaque année, l'Union s'est efforcée d'aider ses membres dans la gestion locale au travers d'outils variés. L'année 2023 a vu une quinzaine de modèles mis en ligne, nouveaux ou mis à jour:

- mise à jour du modèle de règlement d'ordre intérieur du conseil communal;
- vade-mecum de la RCA adapté aux spécificités des communes germanophones;
- modèle d'accord-cadre pour la prise en charge de terres excavées en installation autorisée: cahier spécial des charges + guide d'utilisation;
- manuel d'aide à l'optimisation des coûts de gestion de terres de déblais dans les marchés publics de travaux, suivant *Qualiroutes* et CCTB 2022;
- mise à jour du canevas de clauses de RGPD en cas de sous-traitance de traitement de données dans les marchés publics;
- modèle de courrier informant les entreprises des nouveautés e-procurement;
- mise à jour du modèle de cahier des charges relatif à la conception

et à la réalisation d'une aire de jeux;

- modèle de désignation d'un agent constatateur communal;
- modèle d'arrêté du bourgmestre en matière de lutte contre la délinquance environnementale;
- mise à jour du modèle de règlement relatif aux chantiers en voirie (modèle impétrant);
- une fiche en ligne: les dépenses ordinaires des communes wallonnes en fonction du nombre d'habitants (<https://www.uvcw.be/finances/etudes/art-2781>);
- mise à jour du modèle d'accord fiscal relatif à l'utilisation à des fins fiscales des données de consommations d'eau et d'électricité dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés;
- modèle de règlement-taxe sur les secondes résidences avec majoration pour mise à disposition comme hébergement temporaire;
- mise en place d'un leasing vélo: modèle de disposition à intégrer dans le statut administratif;
- mise en place d'un leasing vélo: modèle de disposition à intégrer dans le statut péculaire.

Accéder à ces modèles (exclusivement pour nos membres): <https://www.uvcw.be/modeles/>

### LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN DE L'UVCW

Asbl responsable, l'UVCW tente d'apporter sa pierre au déploiement de sa Région, en recourant aux biens et services d'une constellation de partenaires: graphistes, imprimeurs, routeurs, régie publicitaire, personnel

de maintenance et d'entretien des locaux et abords, fournisseurs informatiques et autres, corps de métiers, entreprises d'insertion par le travail, formateurs, conseils et auteurs, réviseur, DPO, etc.

L'UVCW se fournit chez un producteur d'énergie verte et mène une politique environnementale de tous les instants: collectes sélectives, critères environnementaux dans nos marchés publics de fournitures, plan de mobilité pour le personnel (transports en commun, covoiturage, vélos...) et télétravail à mi-temps pour tous, utilisation rationnelle de l'énergie.... Depuis 2018, des panneaux photovoltaïques en toiture assurent une production

d'électricité verte couvrant une part de la consommation du bâtiment. En 2023, l'UVCW a fait réaliser l'audit énergétique de son bâtiment afin de définir une stratégie de rénovation énergétique à mettre en œuvre dans les prochaines années.

Notre *Bureau écoresponsable*, une équipe de collègues de tous services, se penche sur nos gestes et habitudes de consommation durant la journée de travail. Depuis 2020, nous avons installé des nichoirs et hôtels à insectes dans le patio et placé des autocollants effaroucheurs aux fenêtres pour éviter les collisions d'oiseaux.

### Un engagement citoyen

Notre responsabilité sociétale trouve aussi à s'exprimer par l'hébergement en nos locaux de régulières collectes de sang de la Croix-Rouge de Belgique. Une action qui rencontre le succès, tant parmi le personnel que les riverains, passants ou travailleurs de sites proches.

En 2023, pour la septième fois en 9 éditions, le « *Grand nettoyage de printemps* » (BeWapp), activité extérieure par nature, a bénéficié de l'engagement enthousiaste d'une équipe UVCW visant le quartier des Célestines et ses abords (Namur).

## L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'URBANISME

### Schéma de développement territorial (SDT): veiller à l'adhésion du terrain local

En juin 2023, le CA de l'UVCW a rendu avis au Ministre wallon de l'Aménagement du territoire à propos du projet de *Schéma de développement territorial* (SDT). Saluant le travail de révision entamé, nécessaire et souhaité par les communes, l'Union partage l'ambition du texte projeté, qui respecte le principe de subsidiarité et donne aux communes **plus d'autonomie et de responsabilités dans le développement de leur territoire**.

Encore faut-il qu'un solide travail soit réalisé sur le cadre, les outils, les moyens et les implications. Autre point d'attention à soigner: l'adhésion à la réforme via une consultation effective des villes et communes. A cet effet, l'Union a sollicité un délai complémentaire, afin que les conseils communaux puissent bien analyser les centralités,

les mesures guidant l'urbanisation et leurs implications, e.a. sur les projets commerciaux, de même que les difficultés opérationnelles potentielles.

La Wallonie doit garantir la faisabilité des objectifs pour toutes les communes wallonnes dans les délais ambitionnés. **Les moyens financiers** requis à l'échelle régionale et communale doivent être mis à disposition pour concrétiser l'ambition portée par le SDT et le rendre opérationnel. Les communes doivent impérativement pouvoir adapter, supprimer ou compléter dans le SDT les périmètres de centralités proposés. Le succès passera par une série de conditions: souplesse et dynamisme, accompagnement technique, facilités administratives et foncières, prise en compte des effets collatéraux et transversaux du projet de SDT.

**L'adhésion implique un évident respect des politiques communales.** Cela signifie une meilleure prise en compte

des outils communaux existants ou en cours d'adoption, un travail sur les dispositions transitoires, le contrôle des incompatibilités et l'évaluation des moyens financiers nécessaires aux inévitables adaptations.

L'adhésion et la sécurité juridique résidant dans la compréhension du projet régional, un travail de synthèse, de simplification formelle et de vulgarisation doit être mené en parallèle. **Former et informer correctement** seront 2 préalables obligés à l'entrée en vigueur du SDT.

### Les autres dossiers et éléments saillants en aménagement du territoire en 2023

- Evaluation de la circulaire relative à la constructibilité en zone inondable – Courrier au SPW
- Question liée au CoDT en lien avec la régulation des sex-shops – Avis au Ministre Borsus

- Projet d'arrêté rectificatif formant partie réglementaire du Code wallon du patrimoine - Avis technique et courrier à la Ministre De Bue
- Permis d'hébergement touristique - Genehmigung für Touristenunterkünfte - Courrier au Ministre Antoniadis
- Avant-projet de décret portant le nouveau Code wallon du tourisme - Passage en CA et avis à la Ministre De Bue
- Réforme du CoDT - Audition de l'UVCW en Commission du Parlement de Wallonie - Rappel de nos principales attentes et revendications (10 novembre 2023)
- Le CoDT en Communauté germanophone - Article dans le *Mouvement communal*



## COOPÉRATION RENFORCÉE ENTRE LES 9 COMMUNES GERMANOPHONES ET L'UVCW

L'UVCW collabore avec la Communauté germanophone afin d'établir une fonction consultative locale sur les matières transférées en mai 2019. Il s'agit :

- ✓ de l'urbanisme et l'aménagement du territoire (essentiellement, ce qui est contenu dans le CoDT);
- ✓ des plans d'alignements de la voirie communale (en ce compris le régime juridique de la voirie terrestre);
- ✓ de l'acquisition, l'aménagement, l'équipement de terrains à l'usage de l'industrie, de l'artisanat et des services, ou d'autres infrastructures d'accueil aux investisseurs, y compris les investissements pour l'équipement de zones industrielles avoisinant les ports et leur mise à la

disposition des utilisateurs;

- ✓ de la rénovation urbaine;
- ✓ de la rénovation des sites d'activités économiques désaffectés;
- ✓ de la politique foncière (en ce compris l'expropriation pour cause d'utilité publique).

Cette collaboration s'est matérialisée par le recrutement, en septembre 2023, d'une conseillère spécialement dédiée aux communes de la Communauté germanophone. Son rôle consiste à aider les 9 communes germanophones à rendre les meilleurs avis possibles sur les avant-projets de décrets, d'arrêtés ou de circulaires décidés par la Communauté dans des

matières qui touchent à la gestion communale.

Le but du dispositif est d'aboutir à la meilleure co-construction possible, entre les communes et la Communauté, des politiques qui se déploieront sur le territoire de l'Ostbelgien et dont les communes seront des acteurs incontournables. Cette collaboration a déjà mené à la rédaction de plusieurs courriers d'interpellation, notamment concernant les permis d'hébergement touristiques et la réduction de la durée de la procédure d'octroi des permis.

De véritables ponts sont ainsi, grâce au soutien de la Communauté germanophone, jetés pour enrichir l'ensemble des droits pratiqués sur le territoire wallon.

## VERSTÄRKTE ZUSAMMENARBEIT ZWISCHEN DEN 9 DEUTSCHSPRACHIGEN GEMEINDEN UND DEM STÄDTE- UND GEMEINDEBUND

Der UVCW arbeitet mit der Deutschsprachigen Gemeinschaft zusammen, um eine lokale Beratungsfunktion zu den im Mai 2019 übertragenen Angelegenheiten einzurichten. Dabei handelt es sich um:

- ✓ Städtebau und Raumordnung (im Wesentlichen das, was im CoDT enthalten ist);
- ✓ der Baulinienpläne für Gemeindestraßen (einschließlich des Rechtssystems für Landstraßen);
- ✓ den Erwerb, die Erschließung und die Ausstattung von Grundstücken für Industrie, Handwerk und Dienstleistungen oder andere Infrastrukturen für Investoren, einschließlich Investitionen für die Ausstattung von Industriegebieten in der Nähe von Häfen und deren

Bereitstellung für die Nutzer;

- ✓ der Stadterneuerung;
- ✓ der Sanierung stillgelegter Gewerbegebiete;
- ✓ der Bodenpolitik (einschließlich Enteignungen im öffentlichen Interesse).

Im Rahmen dieser Zusammenarbeit wurde im September 2023 eine Beraterin eingestellt, die speziell für die Gemeinden der Deutschsprachigen Gemeinschaft zuständig sein wird. Ihre Aufgabe besteht darin, die 9 Deutschsprachigen Gemeinden dabei zu unterstützen, die bestmöglichen Stellungnahmen zu den Vorentwürfen von Dekreten, Erlassen oder Rundschreiben abzugeben, die von der Gemeinschaft in Angelegenheiten, die die Gemein-

deverwaltung betreffen, beschlossen werden.

Das Ziel der Initiative ist es, eine möglichst gute Ko-Konstruktion zwischen den Gemeinden und der Gemeinschaft zu erreichen, um die Politik auf dem Gebiet Ostbelgiens zu gestalten, wobei die Gemeinden die wichtigsten Akteure sind. Diese Zusammenarbeit hat bereits zur Abfassung mehrerer Interpellationsschreiben geführt, insbesondere in Bezug auf die Genehmigungen für Touristenunterkünfte und die Verkürzung der Dauer des Genehmigungsverfahrens.

Dank der Unterstützung der Deutschsprachigen Gemeinschaft werden so echte Brücken gebaut, um die Gesamtheit der in Wallonien praktizierten Rechte zu bereichern.

## LE BIEN-ETRE ANIMAL

### Permis de détention d'un animal de compagnie: l'Union entendue sur la dématérialisation

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, toute personne souhaitant acquérir ou adopter un animal de compagnie doit disposer d'un permis de détention. Les communes sont chargées de fournir ce permis sous la forme d'un extrait de fichier central de la délinquance environnementale.

L'Union a maintes fois souligné la charge administrative supplémentaire imposée aux communes, sans

compensation. Mons traite ainsi entre 200 et 300 demandes par mois, sans compter les nombreux mails et appels téléphoniques pour obtenir des informations. Cette charge administrative totalement disproportionnée, sans aucune plus-value dans l'intervention communale, justifiait amplement une délivrance dématérialisée, sans implication des communes.

C'est donc avec une grande satisfaction que l'Union a pris connaissance d'un communiqué de presse ministériel annonçant la digitalisation de la procédure. Notre asso-

ciation a demandé à être informée de la progression des opérations de digitalisation, rappelant au passage le souhait de la plus grande célérité, pour soulager sans délai les communes.

### Les autres dossiers traités en 2023

- Renouvellement du régime d'aide aux communes en matière de bien-être animal – Avis à la ministre Tellier

## LA COHESION SOCIALE

### Plan de cohésion sociale : un refinancement exigé, tenant compte de l'inflation

En octobre 2023, le Conseil d'administration de l'UVCW a remis avis au Ministre wallon des Pouvoirs locaux quant à la réforme des *Plans de cohésion sociale* (PCS).

L'Union a tenu à saluer la simplification des procédures administratives, à divers stades de la réforme (la convocation de la commission d'accompagnement devient facultative, l'exigence du rapport annuel est supprimée, le principe de confiance prévaut pour la vérification de la conformité du PCS).

Dompage toutefois que l'évaluation des PCS actuels n'ait pas précédé le lancement de la réforme. Autre regret : le décret ne prévoit

pas l'indexation automatique, ce qui mine la pérennité du PCS.

Surtout, l'Union a demandé **une révision du montant de base de la subvention annuelle à hauteur de 23 millions d'euros**, voire 26 314 751 d'euros inflation comprise. Une réduction des moyens effectifs est inacceptable, certainement en l'absence d'indexation dans un contexte de forte inflation depuis 2022.

L'Union a aussi dénoncé **le renforcement des mécanismes de contrôle et de tutelle administrative** sous la forme d'un répertoire des actions éligibles. Il incombe au Gouvernement d'établir ce répertoire et de prévoir des dérogations souples tenant compte des réalités de terrain et de leurs évolutions, que seul le niveau local est à même d'appréhender.

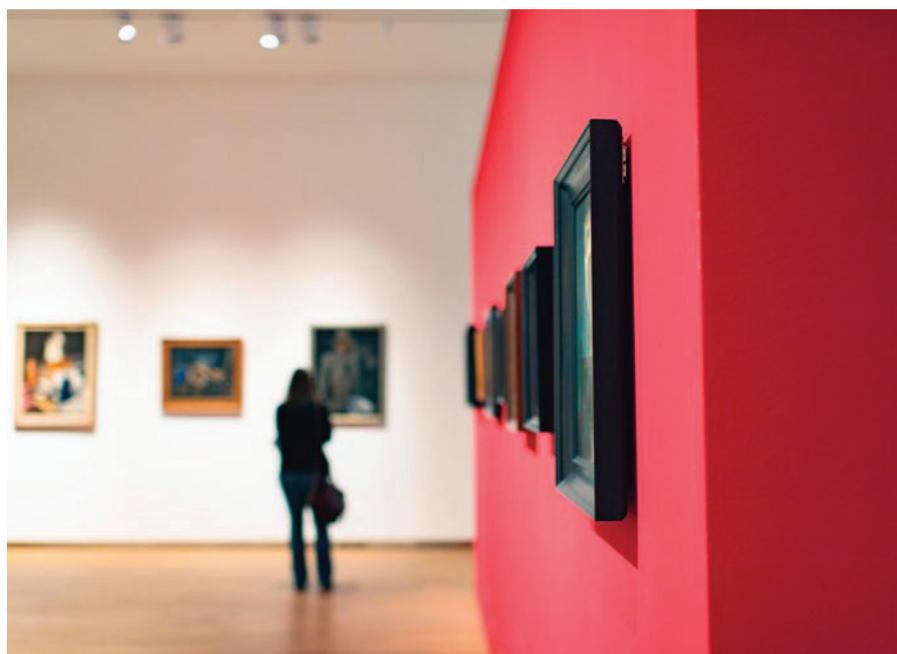
Autre élément à déplorer : la perte de vision transversale et sociétale de l'enjeu de la cohésion sociale, due au recentrage sur les seules actions en faveur des publics défavorisés, dans un contexte de polarisation croissante de la société, et alors que la démocratie a aujourd'hui mal à sa citoyenneté, ainsi qu'en a largement témoigné une enquête réalisée par l'UVCW.

Enfin, rappelons que le Plan de cohésion sociale et le Fonds spécial de l'aide sociale ont des objectifs différents, que les deux Fonds méritent un refinancement adéquat et qu'en aucun cas les moyens nécessaires à l'un ne doivent se trouver au détriment de l'autre.

## LA CULTURE

### Les dossiers culturels traités en 2023

- Article 15 du décret du 27 février 2023 relatif à la promotion de l'éducation culturelle extrascolaire – Courrier à la Ministre Weykmans
- Avant-projet de décret modifiant le décret du 21 novembre 2013 relatif aux centres culturels (2<sup>e</sup> lecture) – Courrier à la Ministre Linard
- *Filière du livre* – Invitation aux villes et communes à adhérer au contrat-cadre (55 communes adhérentes)



## LE DEVELOPPEMENT LOCAL

### Les dossiers traités en 2023

- Projet d'arrêté relatif à l'agrément et au financement des agences de développement centre-ville - Avis au Ministre Borsus



## L'e-GOV, LE MANAGEMENT DE LA DONNEE ET LA DIGITALISATION

### Digitalisation de la comptabilité des communes et CPAS: un appui régional financier et réglementaire est souhaité

En juin 2023, l'UVCW et la Fédération des CPAS ont d'initiative interpellé et questionné le Ministre wallon des Pouvoirs locaux au sujet de la digitalisation de la comptabilité des communes et CPAS. Le CA de l'Union s'est penché sur ce dossier le 13 juin.

La digitalisation envisagée, vivement attendue localement, pose cependant un certain nombre de questions et nécessite une analyse juridique, opérationnelle, technique et budgétaire.

Hormis une timide avancée au niveau de la dépense en 2018, il devenait urgent d'avancer résolument et avec amplitude dans la digitalisation, à l'instar des Régions bruxelloise et flamande.



**Au niveau réglementaire**, après concertation avec la Fédération des Directeurs financiers et la Fédération des Receveurs régionaux, l'UVCW et la Fédération des CPAS ont proposé une série de modifications du CDLD, de la Loi organique des CPAS et des Règlements généraux de la comptabilité communale (RGCC), sachant qu'il n'est pas toujours nécessaire de réécrire les textes juridiques pour prévoir explicitement leur pendant numérique.

**Le volet opérationnel** représente un défi organisationnel et technique majeur, qui doit être piloté par la Wallonie pour mobiliser un maximum de pouvoirs locaux, centraliser leurs attentes, réaliser des économies d'échelle et coordonner les opérations. Réfléchir aux **solutions informatiques** les mieux adaptées pour digitaliser entièrement la comptabilité communale et le cycle de dépenses et de recettes serait également bienvenu (fixer les normes, fonctionnalités et finalités des logiciels comptables). Comme de bonne pratique en Région bruxelloise, l'UVCW et la Fédération des CPAS souhaitent **la création d'une centrale d'achat wallonne**, ainsi qu'un **modèle de cahier des charges** élaboré en bonne collaboration entre la Région et les deux associations.

Reste le nerf de la guerre... Un **financement régional sous forme d'un droit de tirage** est indispensable, certainement pour les plus petites communes et CPAS, dont le budget souvent très limité ne permet pas d'économies d'échelle.

### Les autres dossiers e-gov traités en 2023

- Transposition de la directive européenne concernant les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public – Décrets relatifs à la diffusion et à la réutilisation des informations du secteur public (pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution) – Courrier de l'Union et de la Fédération des CPAS au Ministre Borsus
- Transposition de la directive européenne concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union (directive « NIS2 ») – Courrier commun de l'UVCW et Brulocalis au Premier Ministre
- Compétence de l'intégrateur de services de la Région wallonne (BCED) – e-facturation – Correspondance avec la Ministre De Bue

## L'ÉNERGIE

### Sortie du gaz fossile: des chiffres et une analyse exhaustive des impacts

Le PACE 2030, adopté au pas de charge par le Gouvernement wallon en mars 2023, prévoit entre autres d'établir **une stratégie de sortie du gaz fossile par paliers à l'horizon 2050**. En juin 2023, consulté dans un délai extrêmement court, le CA de l'UVCW a remis avis sur ce dossier au Ministre wallon de l'Énergie.

Un constat d'emblée: **les données chiffrées font défaut pour établir une stratégie fiable**. La note soumise évoque la consommation de gaz naturel en Wallonie et le potentiel de production de biogaz, mais sans chiffrer le potentiel des autres gaz renouvelables. Vu le haut degré de technicité, la Wallonie devrait proposer des scénarios de disponibilité de gaz non fossile à différents horizons temporels.

La stratégie wallonne de rénovation énergétique des bâtiments devrait progressivement permettre de réduire significativement la consommation d'énergie dans les bâtiments. La priorité est mise sur la sortie du chauffage au mazout (2025). **Le gaz fossile demeurera une énergie de transition jusqu'à 2050**.

**Le réseau de gaz**, infrastructure déjà en place, sera bien utile pour mener la transition énergétique et acheminer du biogaz et d'autres molécules décarbonées. Il faut **le maintenir en état et investir pour la sécurité et l'accueil des molécules vertes**.

Un point d'attention: le réseau de gaz achemine très proprement l'énergie dans les centres urbains et noyaux d'habitat. Dans les zones densément bâties, le recours massif aux pompes à chaleur aérothermiques pourrait générer des

nuisances à évaluer et prendre en compte. Et gare aux doublons! **Créer un réseau de chaleur là où les réseaux de gaz existent et sont en bon état doit être évalué au regard du rapport coût-efficacité pour la collectivité**.

Le déploiement des installations photovoltaïques occasionne déjà des difficultés de congestion sur les réseaux électriques alors que l'électrification de la mobilité décolle, **ce qui impose des investissements dans les réseaux de distribution d'électricité pour rencontrer la demande durant les pics de consommation**.

**L'analyse doit intégrer la dimension sociale pour remédier à la précarité** énergétique.

Enfin, la question du financement de la maintenance et de l'amortissement des réseaux doit être prise en compte, notamment l'impact d'une diminution potentielle des volumes acheminés sur les tarifs, ainsi que **l'impact sur le financement des communes, actionnaires des GRD**.

### Plan Air Climat Energie (PACE): une Union très constructive

En janvier 2023, consulté par le Ministre wallon de l'Énergie, le CA de l'UVCW a remis avis à propos du projet de *Plan Air Climat Energie* (PACE) à l'horizon 2030. Ce texte vise à **réduire globalement les émissions de gaz à effet de serre en Wallonie de 55 % par rapport à 1990**, sur la base d'objectifs sectoriels, mais aussi en matière d'énergie renouvelable, consommation finale d'énergie, de précarité énergétique et de qualité de l'air.

Les communes n'ayant pas été associées directement à l'élaboration

du Plan, l'Union avait quantité de choses à en dire. Très constructive comme d'habitude, et saluant au passage l'intérêt porté à l'échelle locale dans le PACE 2030, notre association a adressé une série de **propositions très concrètes, créatives, raisonnées et praticables**, appuyées sur une fine connaissance du terrain local.

Ces remarques et suggestions portaient notamment sur la sortie des énergies fossiles, le déploiement massif des énergies renouvelables, le renforcement de l'accès à l'énergie et le soutien à la transition énergétique, l'accélération et la massification de la rénovation des bâtiments, l'accompagnement du public et le développement d'un guichet unique d'information, la durabilité des forêts, la transformation des territoires et de la mobilité, les mesures visant à atteindre une mobilité bas carbone (principe STOP), l'acceptabilité des mesures du PACE 2030 (exemplarité des pouvoirs publics) et le soutien à la politique locale énergie climat.

### Plan LFDD: l'Union alerte à tous niveaux

Depuis 2022, l'UVCW fait partie des acteurs consultés sur le plan de déconnexion automatique de la charge en cas d'effondrement de la fréquence du réseau électrique. Ce *Plan LFDD* prévoit 10 tranches de déconnexion automatique de la charge électrique, à activer dans un ordre chronologique, aussi uniformément que possible sur tout le territoire belge.

Lors de la dernière mise à jour du Plan LFDD par Elia en juin 2023, après réunion de son CA sur la question, l'Union a remis un avis d'initiative à l'opérateur, aux Ministres fédérales de l'Énergie et

de l'Intérieur, au Centre de Crise national, au SPF Économie, ainsi qu'aux GRD.

En septembre 2023, face à l'absence de prise en compte de nos inquiétudes, l'UVCW a retapé sur le clou, demandant :

- un rééquilibrage des contributions des industries et des collectivités locales (volume de délestage et répartition dans les différentes tranches de déconnexion) ;
- le placement des postes à impacts limités en amont des zones les plus critiques ;
- la révision de la feuille de route, tenant compte des élections communales 2024 et du temps nécessaire aux autorités, sites sensibles, installations critiques, zones de police et de secours, de se préparer aux potentielles coupures brutales et à leurs conséquences majeures ;
- une analyse d'impact en termes socio-économique pour les collectivités locales et les citoyens, avec prise en considération de la balance entre industries, zones rurales et urbaines ;
- après identification des sites sensibles et prioritaires et des infrastructures critiques, les en écarter du plan de délestage ou les placer dans les dernières tranches ;
- la prise en charge, par le Fédéral, de toutes mesures requises au sein des postes des zones de police et de secours pour le maintien de leur pleine capacité opérationnelle ;
- un financement spécifique des GRD pour accélérer la numérisation des sous-stations et permettre un délestage sélectif protégeant les utilisateurs prioritaires (hôpitaux, bâtiments des zones de police et de secours, ...) et les sites

sensibles (démergement, production et distribution d'eau, ...);

- un plan de communication du Centre de Crise national pour que chaque commune sache dans quelle tranche elle se situe et quelles communes proches sont encore alimentées, de manière à disposer d'une solution de repli et pouvoir conseiller les citoyens.

### Les autres dossiers et faits saillants en énergie en 2023

- *Convention des maires* et programme POLLEC
- Subventions UREBA exceptionnel ;
- Article sur « *L'isolation thermique des logements existants: que choisir? Quelles contraintes?* »
- *Pax eolienica* et développement de l'éolien: participation aux groupes de travail
- Avant-projet d'arrêté AMUREBA – Avis au Ministre Henry
- Stratégie chaleur et AGW réseau d'énergie thermique: réunions avec le SPW

- Renowatt: réunions avec la structure
- Crise énergétique – Aide exceptionnelle de 50 millions d'euros aux communes et CPAS wallons
- Décret neutralité carbone et projet d'arrêté d'exécution – Avis au Ministre Henry
- Décret modifiant le décret PEB et avant-projet d'arrêté modificatif – Avis au Ministre Henry
- Demande d'élargissement des activités autorisées pour une régie communale autonome – Courrier au Ministre Collignon
- Constitution de l'asbl Association des Gestionnaires de Réseaux wallons
- Communautés d'énergie et partage d'énergie
- Projet *Trame noire* du SPW ARNE
- Avant-projet d'AGW - Mise en place d'exigences minimales de performances énergétiques du bâti résidentiel en vue d'atteindre la neutralité carbone en 2050 - Avis au Ministre Henry et au Ministre Collignon



## L'ENFANCE

Après un premier passage en Conseil d'administration en mars 2022, le dossier de l'accueil temps libre (ATL) a une nouvelle fois été évoqué en mai 2023, dans le contexte d'une rencontre avec la Ministre de l'Enfance. Défenseur des employeurs locaux, l'UVCW fait face à **une énième réforme qui n'assure pas la neutralité budgétaire, ni le respect de l'autonomie communale**, voire méconnaît totalement les missions, obligations et contraintes pesant sur les pouvoirs locaux.

La réforme ATL s'inscrit dans le cadre pesant du décret relatif aux avantages sociaux, lourd d'obligations pour les villes et communes. Pourquoi doivent-elles organiser un accueil extrascolaire avec de maigres moyens, et faire l'appoint sur fonds propres, alors que d'autres acteurs, tel l'enseignement artistique à horaire réduit (ESAHR), bénéficient de subsides à la hauteur, à l'instar des éducateurs dans l'enseignement secondaire? Sans un financement adéquat, les communes n'ont aucun intérêt à évoluer sous l'empire du décret ATL.

En conséquence, **l'UVCW a sollicité de la Communauté française** :

- un report de la réforme à la prochaine mandature, pour la rendre cohérente avec la réforme annoncée des rythmes scolaires journaliers;
- un décret non contraignant, sans obligation à charge des communes concernant les enfants de plus de 12 ans;
- des normes d'encadrement indicatives en attendant un financement suffisant pour autoriser l'augmentation de personnel accueillant;
- la compensation financière des conséquences (salaires, formation) de l'exigence du brevet des accueillantes et des surcharges découlant des obligations des communes envers les écoles libres



sises sur leur territoire (accueil des élèves du fondamental et garderies du temps de midi).

Relevons **2 points positifs**: le programme d'action est calqué sur la mandature et la mission des coordinateurs locaux est simplifiée. Il reste à revoir **le rayon d'action des plateformes locales**, qui outrepassent la compétence d'un simple avis et de ce fait, attente à l'autonomie communale.

**Une suggestion concernant le volet accueil extrascolaire** (garderie ou accueil du matin et du soir en milieu scolaire): vu qu'il est indispensable à l'organisation scolaire, pourquoi ne pas l'extraire du cadre ATL et l'intégrer pleinement au périmètre scolaire, donc géré et financé par la Communauté française avec du personnel intégralement subventionné? Cette approche logique assurerait la

nécessaire coordination entre accueil extrascolaire et réforme des rythmes scolaires journaliers.

### Les autres dossiers traités en 2023

- Modification de l'article 17 de l'AR ONSS – Impact sur le secteur de la jeunesse – Courrier commun de Brulocalis et l'UVCW au Ministre Vandenbroucke
- Secteur de la petite enfance en crise – Avis à la Commission de l'Enfance du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Projet d'arrêté relatif au subventionnement des infrastructures et des équipements des milieux d'accueil de la petite enfance – Avis à la Ministre De Bue

## L'ENVIRONNEMENT

### Terres excavées: un amas de propositions UVCW pour améliorer le système

Désignée *Facilitateur Terres* par le Gouvernement, l'Union accompagne et consulte activement ses membres en lien avec l'application de l'arrêté Terres, et recherche en continu des solutions pour améliorer le système et faire baisser les coûts générés par la gestion des terres.

En avril 2023, se penchant sur le rapport final de *l'Observatoire des coûts de la gestion des terres excavées*, le CA de l'UVCW a validé **une série de propositions ou recommandations** à l'attention des autorités régionales, parmi lesquelles :

- davantage de sites récepteurs et installations autorisées, selon une répartition géographique équilibrée, en veillant à disposer d'infrastructures publiques pour harmoniser et régulariser les prix;
- une étude d'impact sur l'environnement, plus particulièrement lors de chantiers réalisés sur le domaine public;
- une certification des installations autorisées, comme en Flandre;
- la pérennisation de l'Observatoire et la création d'un outil de prédiction des coûts;
- une réflexion autour de l'insertion de clauses forfaitaires au sein de *Qualiroutes* et l'imposition d'une valorisation selon la solution économiquement la plus avantageuse pour le maître d'ouvrage;
- un vademecum de bonnes pratiques pour la réutilisation de terres sur site;
- une réflexion sur la circularité des terres;
- la clarification de la réglementation applicable aux matières issues du nettoyage des fossés le long des voies de communication;
- la révision de la stratégie d'investigation *Terres issues de travaux de voiries ou de voies ferrées*, non adaptée aux réalités de terrain et génératrice de surcoûts. L'UVCW suggère un nombre d'échantillonnages lié à la superficie du chantier, et non au volume de terres;
- l'UVCW a rappelé en passant son attachement au respect du principe de **neutralité budgétaire** lié à la gestion des terres par le

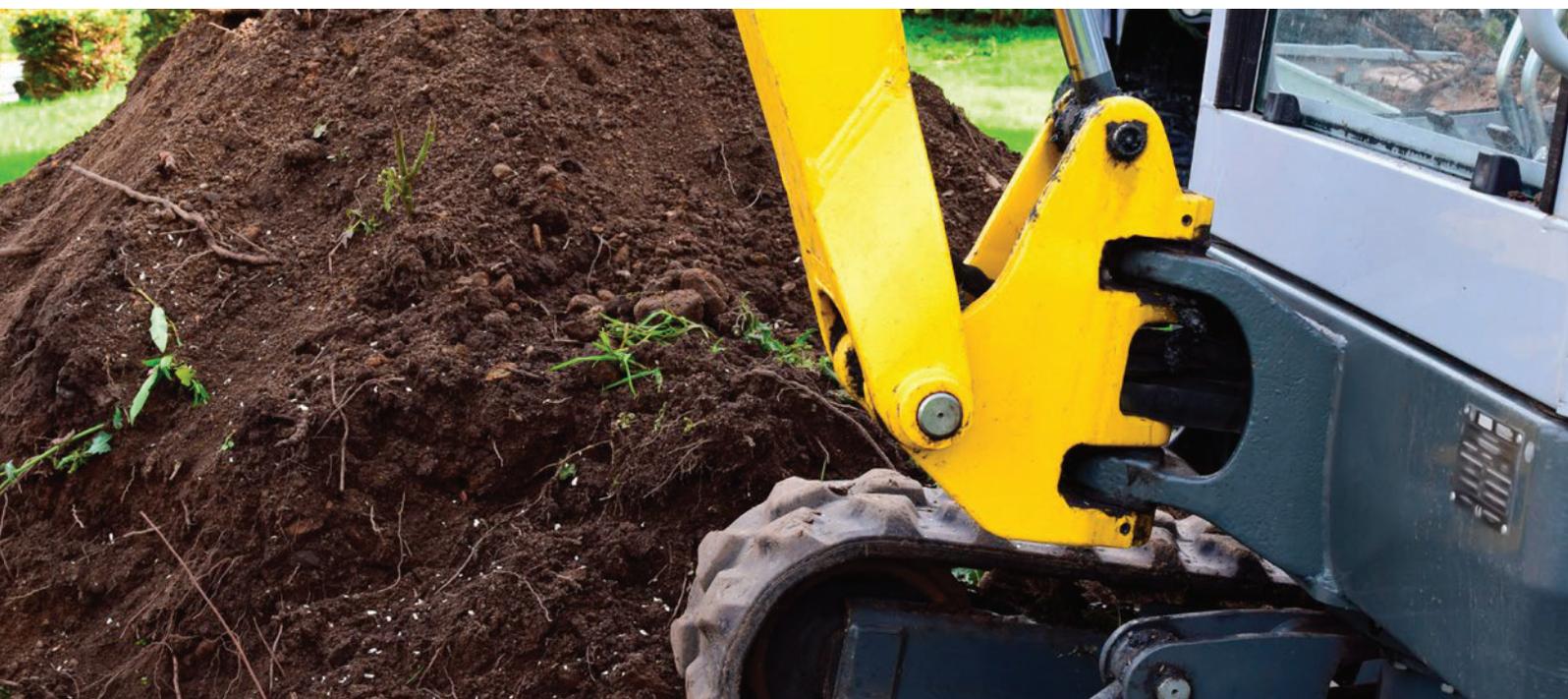
vernement, envers les communes, les intercommunales et les entreprises publiques autonomes agissant en tant que gestionnaires de câbles et canalisations.

### Les autres faits saillants de 2023 en matière de terres excavées:

- Nombreux échanges et rencontres avec les acteurs du terrain (ASBL Walterre, Adepol, Envisan, Tradecowall, Mobiwall, Spaque, SPW, Belgarena, etc.)
- Rédaction de nombreux articles et de Q/R sur la thématique de la gestion des terres excavées<sup>1</sup>
- Etats généraux des sols wallons (*ASENAS- Fedexsol*): participation au colloque et à un atelier<sup>2</sup>
- Organisation de formations, dont la tenue d'un webinar sur la thématique suivante « *AGW Terres et chantiers en voirie. La réutilisation des terres sur le site d'origine: état des lieux et perspectives* »

<sup>1</sup> Pour un aperçu : <https://www.uvcw.be/recherche/?q=terres+excav%C3%A9s>

<sup>2</sup> Il est possible de revoir ce webinar : <https://www.uvcw.be/formations/webinaires/3721>  
Il a été accompagné d'un article sur le même sujet : <https://www.uvcw.be/environnement/articles/art-8424>



## Délinquance environnementale: 80 millions pour les communes wallonnes!

L'activité des équipes a été très intense sur le front de la délinquance environnementale en 2023.

A partir de la fin avril, durant pas moins de 13 semaines, et pour un total de 65 journées, l'UVCW a lancé un nouveau cycle de formation à destination des agents constatateurs et des fonctionnaires sanctionneurs en environnement. Ces modules, permettant aux agents d'acquérir les connaissances de base en vue de leur entrée en fonction, ont connu un énorme succès de participation et ont manifestement répondu aux attentes.

Relevons aussi notre combat de tous les instants contre la malpropreté publique, mené au travers des dossiers de **la consigne pour les canettes** et de **la responsabilité élargie des producteurs (REP)**, qui devrait amener chaque année **80 millions d'argent frais aux communes wallonnes**.

## Indexation des taxes déchets: la parade via un plafonnement par voie décrétable

Un décret fiscal régional de 2007 favorisant la prévention et la valorisation de déchets prévoit l'indexation automatique du montant des taxes et exonérations (e.a. la taxe sur l'incinération). Une adaptation annuelle épouse ainsi les fluctuations de l'indice des prix à la consommation, de l'ordre de 2% les dernières années.

**La forte poussée inflationniste de 2022 aurait impliqué une hausse inédite de 9% en 2023**, avec un impact non négligeable sur le coût de gestion des déchets, et par ricochet, en raison du mécanisme du coût-vérité, une hausse de plus de 1 million d'euros de la taxe déchets perçue par les communes auprès des citoyens. **Les autorités locales**, de même que les entreprises et PME, **auraient encaissé un choc financier très rude lié à la gestion de leurs propres déchets**.

La parade a été trouvée: introduire une proposition de modification du décret fiscal, prévoyant le plafonnement de l'indexation de la taxe à 2% maximum par an, dès l'exercice 2023. Cette option politique a été validée par le CA de l'UVCW en mars 2023.

## Réforme du permis d'environnement: bémol sur la durée et appel à la dématérialisation

En mai 2023, le CA de l'UVCW a remis un avis à la Ministre wallonne de l'Environnement à propos d'une modification de divers décrets en lien avec le permis d'environnement.

Les municipalistes ont salué dans cette réforme la volonté de **faire du permis d'environnement un véritable outil au service de l'exploitant et de l'administration**. Le texte en projet paraît globalement bien équilibré et apporte de nombreuses améliorations.

L'Union a exprimé ses doutes quant à la capacité du DPA d'assumer de nouvelles missions (coordination des permis, check-list, monitoring) et insisté pour que n'en résulte pas une diminution des contrôles opérés par le DPC. **La dématérialisation des permis en devient plus urgente**, pour alléger le travail administratif du SPW et des communes, sans toutefois pouvoir

compenser complètement la charge supplémentaire induite par la réforme.

L'Union a relevé un gros effet pervers au niveau de la durée de validité du permis (correspondant à la durée d'exploitation): de très nombreux établissements existants dont le permis allait arriver à échéance (le décret permis d'environnement ayant 20 ans en 2024) pourraient continuer à être exploités - sans actualisation de leurs conditions d'exploitation - pour 20 ans supplémentaires parfois.

**L'Union voulait voir cette durée raccourcie**. De même, l'autorité compétente devait pouvoir imposer à l'exploitant, sur avis du fonctionnaire technique, une étude technique ciblée pour éventuellement modifier certaines conditions avant l'actualisation. Et avec consultation des communes.

**La création d'un comité d'accompagnement** par l'exploitant à la demande de 10 riverains **laissait songeur**, le risque étant qu'il se mue en lieu de débat autour de conflits de voisinage, plutôt que de veiller à une exploitation harmonieuse de l'établissement avec son environnement. L'intégration des plaintes des riverains dans un registre représentait une alternative préférable.



## Conservation de la nature : l'enfer administratif est pavé de bonnes intentions

En septembre 2023, le CA de l'UVCW a remis avis à la Ministre wallonne de l'Environnement relativement à une modification projetée de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature.

Les municipalistes sont pleinement conscients de la nécessité d'enrayer le déclin de la biodiversité et tendre à son amélioration. Le cadre légal, plus adapté aux enjeux actuels, devait évoluer. Mais aux yeux de l'Union, **la voie contraignante devait aller de pair avec des incitants et des projets publics ambitieux**. Et comment remettre avis sur un projet largement articulé autour d'un réseau écologique non communiqué ?

L'Union se demandait par ailleurs **où résidaient la simplification administrative des procédures et la sécurité juridique des autorisations annoncées**. Les nouvelles dérogations, l'obligation de motivation ERC et la multiplication des études appropriée requises allaient compliquer le montage des dossiers et la prise de décision sur les plans et projets.

**Les nouvelles listes de projets** à adopter par le Gouvernement devaient être réalistes et limitées aux projets ayant un impact significatif ou concernant des espèces particulièrement vulnérables. Il fallait rendre obligatoire la liste des projets dispensés d'évaluation appropriée des incidences, particulièrement importante pour la sécurité juridique et la simplification administrative.

Il en va de même pour **les plans urbanistiques**: les SDC et SOL comprenant la plupart du temps des zones impliquant une évaluation appropriée des incidences, ils devaient respecter les affectations de la zone agricole, forestière ou naturelle au plan de secteur. De la sorte, il est rare qu'ils aient un impact sur les éléments protégés

par la loi justifiant une évaluation appropriée.

**Un inventaire le plus précis possible des espèces protégées et de leur localisation**, que ce soit à l'intérieur ou en dehors du réseau écologique, s'avérait indispensable.

**Et que penser de l'accroissement considérable des tâches du DNF** résultant de la réforme ? L'Union a réclamé des renforts en proportion pour ne pas délaissier d'autres missions et répondre à toutes les demandes d'avis, car les communes **ne sont pas outillées pour se prononcer sur une évaluation** appropriée ou une motivation ERC.

En ce qui concerne les aires protégées, **l'UVCW a salué la simplification de la typologie des réserves naturelles**, mais dans le décret, où sont les éléments d'incitation à la création de réserves ou à la simplification de leur gestion ?

Enfin, le régime des compensations allait beaucoup trop loin, dans la fixation des objectifs, l'obligation de rapportage, le cautionnement, ou la possibilité de modifier la compensation a posteriori. Le porteur d'un projet doit pouvoir compter sur une certaine stabilité.

## Parmi les dossiers également traités en environnement en 2023

- Avant-projet de décret portant le nouveau Code wallon du tourisme – Avis du CA et courrier à la Ministre Tellier
- Code de l'eau - Travaux en lien avec les cours d'eau en vue d'atténuer les conséquences des cas de force majeure – Avis à la Ministre Tellier
- Eléments distinctifs des agents constatateurs communaux – Avis à la Ministre Tellier
- Qualité de l'air intérieur et valeurs guides et d'intervention – Avis à la Ministre Tellier

- Accord de coopération - Cadre de la responsabilité élargie des producteurs pour certains flux de déchets et pour les déchets sauvages – Avis à la Ministre Tellier
- Sécurité d'exploitation des barrages-réservoirs – Avis au Ministre Henry
- Stratégie Biodiversité 360° et RIE – Avis à la Ministre Tellier
- Modification de la taxe provinciale sur la mise en centre d'enfouissement et l'incinération – Courrier aux collèges provinciaux de Wallonie
- Eléments distinctifs des agents constatateurs intercommunaux – Avis à la Ministre Tellier
- Code de l'eau - Gestion des épisodes de pénurie d'eau et de pénurie d'eau imminente – Courrier à la Ministre Tellier
- Optimisation de la gestion publique de l'assainissement autonome – Avis à la Ministre Tellier
- Présence de PFAS dans l'eau de distribution à Chièvres et Ronquières – Correspondance avec la Ministre Tellier
- Code de l'environnement – Fiscalité en matière de déchets – Déchets, circularité des matières et propreté publique – Avis à la Ministre Tellier
- Dégâts du grand gibier en agriculture et en forêt – Courriers conjoints de l'UVCW, de la Société royale forestière de Belgique et de la FWA au Ministre Borsus
- Elaboration du programme forestier régional à partir des Assises de la forêt – Courrier commun NTF/UVCW à la Ministre Tellier
- Agrément forestier pour les travailleurs en forêt – Courrier commun de l'UVCW, de l'Office écono-

mique wallon du Bois, des Représentants des Propriétaires ruraux de Wallonie, de Hout Info Bois et de la Confédération belge du Bois au Ministre-Président Di Rupo

- Dégâts du grand gibier en agriculture et en forêt - Demande de rencontre des producteurs agricoles et forestiers - Courrier commun de l'UVCW, de la Société royale forestière de Belgique, de la Confédération belge du Bois et de la Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA) au Ministre-Président Di Rupo

- Extension de l'accès au parc à grumes aux propriétaires privés - Courrier à la Ministre Tellier
- Nourrissage et destruction des sangliers - Courrier au Ministre Borsus
- Label PEFC en péril - Courrier à la Ministre Tellier
- Plans d'aménagement en forêt publique wallonne et suspension de certification PEFC - Courrier commun de l'UVCW, Fedustria Wallonie, Indufed et la Confédération du Bois à la Ministre Tellier



## L'INTERNATIONAL

### Au niveau régional

La solidarité internationale occupe toujours une place de choix dans le cœur et les actions des communes wallonnes. Ainsi, l'UVCW a continué d'assister les membres désireux de répondre aux appels lancés par Wallonie-Bruxelles International (WBI), en vue de développer des projets de coopération décentralisée dans les pays du Sud.

Par ailleurs, il a poursuivi sa contribution active aux travaux du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale (CWBCI).

### Au niveau fédéral: la phase 2024 du Programme de Coopération internationale communale 2022-2026

Conçu et mis en œuvre par l'UVCW, en partenariat avec son homologue bruxelloise Brulocalis, et fort d'un budget total de 15 000 000 d'euros (9 000 000 d'euros pour le volet wallon), **ce Programme de Coopération internationale communale (CIC) concerne à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles une trentaine de communes, soit une sur 8.**



COMMUNE BELGE	COMMUNE PARTENAIRE
<b>BÉNIN</b>	
Amay	En cours de remplacement
Antoing	Tanguiéta
Arlon	Bembéréké
Gesves	Savalou
Huy	Natitingou
La Louvière	Agbangnizoun
En cours de remplacement <sup>1</sup>	Zogbodomey
Neupré	Bohicon
Saint-Hubert	Abomey
Tintigny	Djidja
Tintigny	Ouinhi
Tournai	Covè
En cours de remplacement	Zagnanado
En cours de remplacement	Za-Kpota
(Virton - commune solidaire) <sup>2</sup>	Tchaourou
<b>BURKINA FASO</b>	
Bastogne	Tikaré
Fernelmont	Tiébébé
Fleurus	Bassi
Lessines	Arrondissement n°2 de Bobo-Dioulasso
Leuze-en-Hainaut	Arrondissements n° 1 et 2 de Ouagadougou
(Oupeye - commune solidaire)	Gourcy
Ramillies	Kombissiri
Woluwe-Saint-Pierre <sup>3</sup>	Arrondissement n° 3 de Ouagadougou
<b>MAROC</b>	
La Hulpe	Gourrama
<b>RDC</b>	
Court-Saint-Etienne	Kasa-Vubu
Flémalle	N'Djili
Herve	Ngaliema
Liège	Lubumbashi
Namur	Masina
Olné	Matete
Seraing	Lingwala
Waremme	Mont-Ngafula
<b>SÉNÉGAL</b>	
Hastière	Léona

Acceptée et validée en février 2022 par la Coopération belge, la phase 2022-2026 du *Programme de CIC* s'inscrit dans la continuité du passé. Depuis sa création il y a près de 20 ans, ce Programme s'attache à lutter contre la pauvreté et à favoriser l'accès de chacun et chacune à la citoyenneté en contribuant, au travers d'échanges entre communes, au renforcement des capacités des institutions locales africaines à prendre en charge leur propre développement. Cette démarche se déroule dans le cadre d'un choix de secteurs de collaboration partagé par toutes les communes belges et africaines actives sur un même pays. Dans un objectif de mutualisation des expertises présentes au sein du groupe, mais aussi de gain de temps et de moyens financiers, une approche collective est promue, car elle a fait ses preuves, même si les réalités locales ne sont en rien ignorées.

La continuité se marque également dans le choix concerté des secteurs de collaboration. Au **Bénin**, les efforts se poursuivent en gestion foncière, état civil, mobilisation des ressources financières, GRH, sécurisation des systèmes, et bientôt, structuration d'une politique environnementale au niveau local. Au **Burkina Faso**, les travaux entamés en matière d'état civil sont approfondis, tout en opérant un basculement vers les mêmes priorités que pour le Bénin. Quant à la **RDC**, le chantier principal initié en matière d'état civil continuera d'y trouver tout son sens, tout en se prolongeant par d'autres activités de proximité dans des secteurs connexes.

Le Programme 2022-2026 est plus explicitement aligné sur les Objectifs mondiaux de développement durable (**ODD**) des Nations Unies, et en particulier l'ODD 16: « *Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous* ».

<sup>1</sup> En cours de remplacement: l'UVCW fait office de partenaire dans l'attente de trouver une commune wallonne désireuse de devenir partenaire de cette commune.

<sup>2</sup> La commune se repositionnant en simple commune solidaire, l'UVCW assure la gestion et la mise en œuvre de l'action en collaboration avec le partenaire africain.

<sup>3</sup> La Commune bruxelloise de Woluwe-Saint-Pierre a rejoint les communes wallonnes du Programme de CIC Burkina Faso dès la phase 2014-2016 et figure ainsi à leurs côtés dans ce tableau. Les communes de Hastière et La Hulpe ont quant à elles rejoint les communes bruxelloises, actives sur le Maroc et sur le Sénégal.

Les défis à relever sont donc nombreux, et s'accompagnent d'évolutions dans les contextes nationaux des pays partenaires du Programme.

Ainsi, le **Bénin** a récemment entamé une série de réformes, notamment dans l'organisation de la fonction publique, amenant de nombreux changements parmi nos interlocuteurs dans les communes, et nécessitant parfois de familiariser de nouvelles personnes aux objectifs et au fonctionnement du Programme. Par ailleurs certaines compétences décentralisées communales repassent partiellement au niveau national, imposant une révision d'actions en cours de route. Enfin sur un plan plus pratique, l'application d'une nouvelle réglementation relative aux transferts de fonds nécessite des concertations avec le pouvoir central, afin d'obtenir

les assurances nécessaires pour des versements sécurisés et dont l'affectation est garantie. Ces multiples éléments ont compliqué en 2023 la mise en œuvre des actions prévues par les partenariats, dont le souhait reste évidemment de respecter les orientations définies par les pays partenaires, mais sans faire l'impasse sur l'assurance de mener des actions pérennes et s'inscrivant dans les priorités locales des autorités partenaires, pour une utilisation efficiente des fonds de la Coopération belge.

Au **Burkina Faso**, la fin 2022 a été marquée par un nouveau coup d'Etat, ayant notamment pour conséquence le limogeage de tous les élus en place dans les communes (et à tous les niveaux de pouvoir). Ces derniers ont été remplacés jusqu'aux prochaines élections par des présidents

de délégation spéciale (PDS), dont les pouvoirs se limitent aux actes administratifs et de gestion urgente. Ces bouleversements n'ont pas facilité une mise en œuvre fluide des activités prévues.

Enfin en **République démocratique du Congo**, si la première partie de 2023 a vu la réalisation d'une partie des actions planifiées, le contexte de préparation des élections présidentielles en décembre aura cependant lui aussi freiné les avancées des partenariats belgo-congolais. Ces difficultés et obstacles auront permis d'éprouver l'adaptabilité du Programme et contribué à sa consolidation. L'année 2024 devrait permettre de retrouver la stabilité nécessaire à aborder les nombreux défis se présentant aux communes partenaires.

## LES FINANCES LOCALES ET LA FISCALITE

### L'Observatoire des finances locales: un nouvel outil dynamique développé par l'UVCW

Le mois de mai 2023 a marqué la mise en ligne du nouvel Observatoire des finances locales (OFL): <https://www.uvcw.be/observatoire-local/> Cet outil dynamique agrège en continu des informations financières actualisées. **Espace riche en ressources statistiques, en chiffres et graphiques**, l'OFL devrait intéresser les pouvoirs locaux, les médias, le monde académique, ainsi que toutes les personnes désireuses d'appréhender par les chiffres les réalités communales.

Un travail obscur, mais opiniâtre, a ainsi trouvé son heureux aboutissement. Des données chiffrées concernant nos 262 communes étaient déjà disponibles en ligne, notamment les nombreuses fiches financières et notre annuelle *Veille financière fédérale, régionale et communautaire*. Mais on peut toujours mieux faire, d'où l'idée

de cet OFL, compilant des ressources chiffrées objectives, outil concret et pragmatique, allant à l'essentiel. Il s'agit d'un **ensemble d'indicateurs incontestables, que l'UVCW a estimés pertinents, utiles et intéressants à largement partager**.

L'OFL est une véritable mine d'informations de nature à aider les responsables communaux et locaux (mandataires, DG, DF) à piloter leur budget en disposant d'un maximum de repères et en évitant les écueils dans leur mission de gestion du service public local.

Concrètement, cette boussole ventile ses ressources selon **34 indicateurs**, classés en **6 thématiques**:

- les budgets (trajectoire, solde, recettes, dépenses, investissements, dette);
- la fiscalité (impôt des personnes physiques - IPP, précompte immobilier - PrI, taxe de circulation,

autres taxes communales, compensations);

- les fonds et subsides (Fonds des communes);
- les dépenses de personnel (emploi total, pensions);
- les entités paralocales (CPAS, zones de police, les zones de secours);
- les indicateurs socio-économiques impactant les finances et les budgets communaux (indices, inflation, taux d'intérêt, croissance, taux d'emploi, d'activité et de chômage, soldes de financement...).

Systématiquement consolidés à l'échelle des 262 communes wallonnes, ces indicateurs ont une vocation avant tout didactique. Les données brutes peuvent être extraites depuis chaque graphique, et chaque infographie, partagée via les réseaux.

Les graphiques sont interactifs et les variables isolables en fonction des besoins. Chaque graphique s'accompagne d'un paragraphe méthodologique et de liens vers des analyses thématiques plus approfondies.

La sobriété, la clarté et la lisibilité ont fait l'objet de toutes les attentions, pour permettre le meilleur accès possible aux contenus. La présentation facilite la navigation et la trouvaille des informations. Les contenus financiers sont consultables sur tous les types de supports (PC, tablettes, smartphones, etc.).

### Fonds des communes et compensations régionales: pas d'économies sur le dos des communes!

En juin 2023, le Conseil d'administration de l'UVCW s'est une nouvelle fois penché sur la situation budgétaire des communes, celles-ci étant confrontées à une triple menace.

L'Union avait en effet été alertée par bon nombre de communes, inquiètes de voir le calcul de leur dotation au Fonds des communes revu sensiblement à la baisse, en raison de la révision des projections d'inflation (-27 millions EUR). Dans le même temps, le Gouvernement envisageait 3 mesures d'économies: une baisse structurelle du *Fonds des communes* (-10 millions EUR), une réduction de la compensation forfaitarisation ménages (-7 millions EUR) et du complément régional (-43 millions EUR).

L'UVCW a donc vigoureusement interpellé le Ministre wallon des Pouvoirs locaux, ces diverses atteintes à l'équilibre financier des communes étant jugées totalement inappropriées. Hors baisse du Fonds des communes en lien avec l'évolution de l'inflation, la perte atteindrait 60 millions d'euros sur une seule année. Avec des impacts fort différents au niveau microéconomique, d'une commune à l'autre.

L'impact de ces décisions pourrait être très différent d'une commune à l'autre, selon l'importance que chacune de ces

3 sources de financement représente dans le budget communal en question.

L'Union a donc demandé à la Région, avec force et insistance, qu'elle trouve ailleurs que dans l'escarcelle communale les économies poursuivies et qu'elle respecte sans faille son engagement de neutralité budgétaire envers les communes.

### Circulaires budgétaires 2024: bientôt la fin de la balise d'emprunt?

En juillet 2023, après présentation du projet de circulaire budgétaire 2024 au CA de l'Union, un avis a été rendu au Ministre wallon des Pouvoirs locaux.

**Une éclaircie au niveau de la balise d'emprunt:** les communes peuvent sortir du dispositif et se baser sur les ratios d'endettement et de charge financière. Allons plus loin, et supprimons purement et simplement cette balise, rendue superfétatoire au regard des nombreuses exceptions et mises hors balise prévues au fil des circulaires.

**Autre souplesse budgétaire autorisée:** nos communes peuvent rapatrier les fonds de réserve à l'exercice propre de leur service ordinaire, et constituer des provisions à partir de ces montants rapatriés. **Dommage cependant que le déficit de 2% permis dans le cadre de la crise sanitaire ne puisse plus s'appliquer,** alors que l'exercice 2024 s'annonce particulièrement ardu pour les communes, notamment au niveau des charges de pension et en raison du cycle inflationniste, ralenti mais toujours actif en 2024, sans parler de la facture énergétique qui demeure élevée.

En l'absence d'un accord avec les opérateurs télécoms, nos communes relèvent avec intérêt la **possibilité de lever une taxe sur les mâts, pylônes et antennes GSM.**

En matière d'incendie, la part provinciale dans le financement local des zones atteint 60% en 2024, mais l'Union a répété son désir d'une garan-

tie d'intervention prolongée en 2025 et au-delà.

En résumé, l'un ou l'autre assouplissement à saluer, mais la tendance de fond des circulaires budgétaires successives demeure: encore trop de contraintes pesantes pour les communes.

### Réglementations fédérales: une systématique analyse d'impact sur les pouvoirs locaux

En septembre 2023, le CA de l'UVCW a remis avis à la Chambre des Représentants à propos d'une proposition de loi prévoyant une analyse d'impact sur les pouvoirs locaux pour toute nouvelle réglementation fédérale.

Dans un contexte multi-crisis, **nos villes et communes ploient sous les surcoûts engendrés par les décisions politiques prises à d'autres niveaux de pouvoir sans concertation.** Pour cette raison, l'UVCW était demeurée d'une évaluation systématique d'impact administratif ou financier de toute nouvelle mesure sur la situation des municipalités.

Toutefois, ce mécanisme doit venir **en soutien de véritables dynamiques de concertation des décisions avec les pouvoirs locaux, entre niveaux de pouvoir d'égale dignité,** une revendication de longue date inscrite dans nos mémorandums. Toute décision impliquant de nouvelles charges pour les pouvoirs locaux doit être assortie d'une garantie de neutralisation de la part du Gouvernement fédéral.

En cas d'impossibilité, **la création d'un fonds de compensation interfédéral** (proposée par la Wallonie) doit être examinée par le Fédéral, pour l'avenir comme le passé. La veille financière de l'UVCW actualise et objective ces impacts, qui vont hélas croissant chaque année.

Quant à la manière de procéder, **la neutralisation en amont des effets négatifs recueille la préférence municipaliste.** L'expérience nous apprend en effet que les mécanismes de compensation ont montré leurs limites

(détermination des montants à compenser, degré de compensation macro et micro-économique, dynamique de prise en compte de l'inflation, évolutions favorables de recettes éventuellement obérées par les décisions des autres niveaux de pouvoirs).

Relevons enfin que, dans bien des cas, **ne pas décider génère des surcharges sur les finances des pouvoirs locaux et obère leur capacité à agir**. L'absence de mise en œuvre de l'article 67 de la *Loi réformant la sécurité civile* ou de réforme du mode de financement fédéral de la police locale en sont deux exemples flagrants et indigestes.

### Budgets fédéral et régional 2024: quelques belles éclaircies dans la grisaille

En décembre 2023, le CA de l'UVCW a tiré les principaux enseignements des budgets initiaux 2024.

**Sur le plan fédéral**, la principale bonne nouvelle réside dans **le financement du second volet de l'accord sectoriel police (57 millions EUR)**. Reprenant de l'autre main ce qu'il accord de l'une, le Fédéral n'a plus indexé les dotations aux zones de secours (18 millions EUR en 2023), de sorte qu'elles seront plus faibles en 2024 qu'en 2023.

**Sur le plan régional**, si **l'indexation +1% du Fonds des communes a bien été sauvegardée**, la révision à la baisse de 10 millions d'euros du Fonds a malheureusement été maintenue pour 2024.

En matière de compensation fiscale relative au précompte immobilier, l'enveloppe relative à la compensation forfaitarisation ménages reste trop faible aux yeux de l'Union.

**Quant au complément régional**, il est très réjouissant de constater que **le budget 2024 compense entièrement les communes pour 2023**. Il reste à faire de même lors de l'ajustement budgétaire 2024 pour compenser totalement les pertes communales en 2024.

**Du côté des CPAS**, une **enveloppe de 20 millions d'euros est accordée pour poursuivre le financement du personnel** initialement affecté à la crise covid et faisant à présent face à la croissance continue du nombre de bénéficiaires.

### Les dossiers également traités en finances en 2023

- Veille fédérale et régionale 2022 et prospective 2023-2024

- Inondations de juillet 2021 – Dispense de versement du précompte professionnel pour les employeurs concernés – Courrier au Ministre Dolimont
- Projet de réforme fiscale fédérale – Courrier des 3 UVC au Ministre Van Peteghem
- Mesures d'assouplissements budgétaires régionales en soutien aux finances communales – Avis au Ministre Collignon
- Avis sur la programmation 2022-2024 du Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI) – Avis au Ministre Henry
- Propositions de décret visant à instaurer l'automatisme des réductions, remises ou modérations de précompte immobilier et à instaurer l'indexation des réductions de précompte immobilier pour les grands invalides de guerre, personnes handicapées, enfants à charge et personnes à charge – Avis à la Commission du Budget et des Infrastructures sportives du Parlement de Wallonie.



## LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE



### Simplification administrative : du bon, mais un goût de trop peu...

En septembre 2023, l'UVCW et la Fédération des CPAS ont remis un avis conjoint au Ministre wallon des Pouvoirs locaux quant à un projet de modification du CDLD et de la Loi organique des CPAS en vue de simplifier le fonctionnement et l'organisation des organes communaux, provinciaux et de CPAS. De quoi, en principe, simplifier la vie des travailleurs et des usagers.

L'épuration ministérielle est le fruit d'un long travail de concertation entre l'UVCW, la Fédération des CPAS, le cabinet du Ministre, le SPW Intérieur et Action sociale, l'APW et les Fédérations des grades légaux.

Au final, ce ne fut pas le fol enthousiasme à la lecture des textes, car en dépit d'avancées intéressantes et bien utiles, bien des simplifications substantielles auraient été possibles.

A côté d'un certain nombre d'avancées, appréciables et appréciées côté municipaliste, trop d'actes manqués sont malheureusement à déplorer. Les propositions formulées en groupes de

travail ont été dénaturées ou affaiblies, ce qui entraîne le défaut de réelle simplification, pourtant souhaitée.

Pire, l'avant-projet comporte carrément des mesures auxquelles aucun gestionnaire local ne pourrait souscrire. Elles ont été listées en détail et soulignées dans l'avis rendu.

Fidèle à sa philosophie de travail, l'Union a également soumis une série de propositions constructives au Gouvernement, notamment en ce qui concerne la simplification du fonctionnement des organismes parolocaux. En ayant à l'esprit le besoin criant des municipalistes de recréer un lien solide avec l'intercommunale, et d'autre part, l'aspiration manifeste des intercommunales à bénéficier d'un peu de souplesse.

En définitive, une occasion partiellement manquée et un dispositif assez frustrant eu égard aux efforts déployés. L'Union a proposé au Gouvernement de revoir sa copie, en intégrant davantage toute la plus-value tirée de la riche dynamique en groupes de travail à une réflexion globale, menée ultérieurement, dans un climat peut-être plus serein.

### Les autres dossiers traités en 2023

- Elections locales de 2024 – Majoration des jetons de présence et frais de déplacement des membres des bureaux et frais relatifs à l'utilisation du logiciel d'aide au dépouillement - Correspondance de l'UVCW et de l'APW avec le Ministre Collignon
- Utilisation du logiciel d'aide au dépouillement PATSY lors des élections communales du 13 octobre 2024 – Courrier au Ministre Collignon
- Projet d'arrêté sur les élections locales et provinciales 2024 – Avis au Ministre Collignon
- Transparence démocratique – Démultiplication des déclarations obligatoires – Demande de concertation et de simplification de la part du Fédéral – Courrier au Ministre Clarinval

## LES FUNERAILLES ET SEPULTURES

### Décret funérailles et sépultures: le mieux est l'ennemi du bien

En juin 2023, après analyse par son Conseil d'administration, l'UVCW a remis avis au Ministre wallon des Pouvoirs locaux sur un avant-projet de décret modifiant la partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) relative aux funérailles et sépultures.

L'UVCW a salué la volonté de tenir compte des difficultés rencontrées par les acteurs de terrain, au moyen d'une série de clarifications et/ou simplifications juridiques et procédurales.

L'UVCW est vivement satisfaite de **la possibilité nouvelle, pour les communes, de poursuivre, auprès de la famille, la récupération des frais funéraires qu'elles ont dû supporter**. Soit que le défunt était indigent au sens du CDLD, soit qu'il ne l'était

pas, mais que la famille a abandonné le défunt aux bons soins de l'autorité communale, une dérive de plus en plus fréquente qui appelait une réaction juridique. C'est, à l'estime de l'UVCW, **un des apports les plus précieux du projet**.

Au rang des oublis à regretter, la procédure des médecins vérificateurs désignés par la commune n'est pas visée, alors que les communes réclament depuis de nombreuses années une simplification et une clarification. Qu'en est-il des règles et modalités d'assermentation de ces médecins? Peut-on considérer qu'il existe juridiquement une possibilité de réquisitionner un médecin quand aucun candidat ne se présente lors de la préparation d'un marché public, ou au cas par cas? La Région a-t-elle envisagé qu'un jour il ne soit plus prévu d'accomplir cette mission, étant donné la difficulté à trouver des médecins, ou de permettre de ne

plus le faire commettre par l'officier de l'état civil?

A défaut de dispositions légales à cet égard dans le texte projeté et soumis, **une circulaire ministérielle interprétative serait bienvenue** pour lever les interrogations et hésitations municipales.



## LA GOUVERNANCE PUBLIQUE

### STOP aux appels à projets, OUI au droit de tirage!

Le 21 février 2023, l'ensemble des fédérations des grades légaux<sup>1</sup>, l'UVCW et la Fédération des CPAS ont envoyé un courrier commun au Gouvernement wallon pour, d'une seule voix, tirer la sonnette d'alarme quant au subventionnement des pouvoirs locaux via les appels à projets.

**Alors que la Région semblait s'orienter résolument sur la bonne voie (mécanisme de fonds avec droit de tirage), elle retombait dans ses travers,**

le mouvement s'inversant progressivement ces dernières années, sous la forme d'une pluie d'appels à projets.

L'ardeur des communes et CPAS s'essouffle face à la complexité grandissante et à la multitude des appels à projets lancés, à tout niveau de pouvoir, dans des délais très courts, le paroxysme étant atteint avec le Plan de relance de la Wallonie et le Plan de relance et résilience européen.

Bureaucratie à outrance, gaspillage de ressources (surcharge des équipes locales ou dépenses évitables en services de bureaux d'études), manque de transparence et de garanties d'impartialité, concurrence entre pouvoirs publics, effet d'aubaine en opposition avec les démarches stratégiques

structurantes (comme le PST), pertes de temps dommageables en constitution de dossiers et en contrôles, ... **plus rien ne plaide pour la poursuite de ce mode de financement en collision frontale avec les attentes légitimes en termes de gouvernance efficiente.**

Pour apporter une réponse à la hauteur de l'urgence de la situation, les Fédérations et l'UVCW ont demandé un changement majeur dans l'octroi des financements et plaidé vigoureusement **pour un réel droit de tirage sur des budgets globalisés**. Ce mécanisme repose sur une procédure simple d'octroi sur la base de critères préétablis, sans procédures administratives lourdes de contrôle, partant d'une réelle confiance envers les pouvoirs locaux, qui connaissent leur

<sup>1</sup> La Fédération wallonne des Directeurs généraux communaux, la Fédération wallonne des Directeurs généraux de CPAS, la Fédération wallonne des Directeurs financiers des pouvoirs locaux et la Fédération des Receveurs régionaux

métier, le terrain, etc. et ont démontré leur efficacité, notamment pendant les crises.

Ce changement de paradigme mènera à une réelle simplification administrative, à davantage d'efficacité localement et dans l'administration régionale, à plus de la transparence, de prévisibilité et de capacité opérationnelle pour nos communes et CPAS.

### Les autres dossiers traités en 2023

- Evaluation du décret gouvernance – Avis actualisé du CA – Courrier au Ministre Collignon
- Service de Médiation de la Région wallonne – Correspondance avec le Médiateur
- Affectation de l'actif net d'une asbl à une commune-membre – Courrier au Ministre Van Quickenborne
- Projet d'arrêté relatif au registre institutionnel wallon et portant exécution des articles L6411-1 et L64241-1 du CDLD - Projet d'arrêté relatif aux déclarations de mandats, de fonctions et de rémunération – Avis au Ministre Collignon



- Projet de décret relatif à la gouvernance du secteur de l'eau et à l'adaptation des régimes juridiques de la SWDE et de la SPGE au Code des sociétés et des associations – Correspondance avec la Ministre Tellier
- Création d'une Commission de déontologie et d'éthique – Courrier aux membres de la Commission des Affaires générales du Parlement de Wallonie
- Transparence démocratique – Les obligations en matière de déclaration – Correspondance avec le Ministre Collignon et courrier à la Ministre Verlinden

## LA COMMISSION DES GRADES LÉGAUX A (RE)TROUVÉ SON RYTHME

Dès 2009, l'UVCW a lancé une Commission des Grades légaux, présidée depuis sans interruption par Michèle Boverie, Secrétaire générale. Réunie à intervalles réguliers sur des dossiers et thématiques municipaux importants et communs aux Fédérations et à l'UVCW, elle a vu sa composition enrichie au fil des ans. On se souvient qu'elle a pu être relancée, en novembre 2022, après une trop longue interruption due notamment à la crise sanitaire. Depuis, les travaux ont repris à un rythme régulier, avec au minimum 2 rencontres plénières par an.

Au fil des discussions, les dossiers suivants sont régulièrement abordés:

fonction publique locale (attirer et garder les talents); pensions; transparence; digitalisation de l'administration; lutte contre la frénésie législative; nouvelle comptabilité communale; relations avec la tutelle; contrôle interne; appels à projets; simplification administrative; fusion des communes

En termes de formations, une idée a fait son chemin: outre le catalogue existant, **proposer une offre de formations spécifiques, dans un format sur mesure pour les directions, relativement aux évolutions législatives.** Une offre sur l'évolution du Code civil a ainsi déjà été proposée.

En 2023, la Commission s'est réunie le 30 juin (pour débattre des pensions locales et de l'Observatoire des finances locales) et le 5 décembre (pour débattre des points APE, de l'évaluation finale du PST et pour une présentation de l'enquête lectorat menée par l'UVCW en matière d'ouvrages). La tenue de chaque Commission est un moment important dans la vie de l'Union: c'est l'occasion de croiser homologues et collègues, de recueillir la valeur ajoutée des échanges, une aide bienvenue à l'accomplissement des missions respectives ou à la résolution de problèmes communs.

# LES INTERCOMMUNALES ET LES MODES DE GESTION EXTERNALISES DE L'INTERET COMMUNAL

## Médiation en intercommunale: autonomie communale et gratuité

En février 2023, le CA de l'UVCW a été amené à se positionner sur plusieurs propositions du Ministre wallon des Pouvoirs locaux en matière de médiation au sein des intercommunales.

Dans l'avis qu'elle a rendu, l'Union s'est déclarée opposée au caractère obligatoire de l'adhésion au service de médiation intercommunale de la Région wallonne. En cas de maintien de l'obligation d'adhérer, le paiement des services du médiateur ne pourrait s'envisager qu'à l'intervention au cas par cas. Pas question d'un forfait disproportionné couvrant les frais indirects, dès lors que **ce service n'est ni une demande du secteur, ni une nécessité.**

Quant à la deuxième mesure projetée, relative au service de médiation commun à la Communauté française et à la Région wallonne, tenant compte de son libellé nébuleux (éreiné par le Conseil d'Etat), l'Union a fait part de son incompréhension, de sa difficulté de lecture, d'interprétation, et donc de **l'insécurité juridique qu'elle portait en germe.** Surtout, l'Union a rappelé que **les communes ont le libre choix de recourir aux services de la médiation via des conventions individuelles, gratuites pour les municipalités.**

S'agissant d'un *médiateur commun* dans les pouvoirs locaux, l'Union a voulu rappeler la prééminence de l'autonomie communale: chacune doit pouvoir librement décider de son adhésion à un service de médiation. **La voie contractuelle pour cadrer le recours volontaire est préférable à la**

**voie décrétales. Et ce service doit être gratuit.**

L'Union mobilise ses canaux de communication pour faire écho à la médiation et les bonnes pratiques en la matière, de sorte qu'elles puissent s'engager dans cette voie en totale autonomie.

Par ailleurs, ainsi que l'a mis en évidence l'enquête *Blues des élus locaux*, les communes pourraient trouver un intérêt à faire jouer un médiateur pour apaiser des relations difficiles entre citoyens et élus ou agents locaux dans l'exercice de leurs fonctions (agressions verbales ou physiques, cyberharcèlements).

## Supracommunalité et gouvernance intercommunale: une réflexion intense

Il a été énormément question de supracommunalité et de gouvernance intercommunale en 2023. **Un colloque UVCW** sur le thème a été organisé le 29 mars à la demande du Ministre wallon des Pouvoirs locaux. L'Union a également recueilli **les réflexions et suggestions des**

**membres de son Comité permanent des Intercommunales (CPI)** sur leur vision de la supracommunalité et la façon dont ils y envisagent la place de l'intercommunale. Tous ces apports ont été traduits dans **nos mémorandums** adressés aux autorités régionales et communautaires, fédérales et européennes, rappelant nos revendications et propositions en la matière. Enfin, en juillet 2023, **le CA de l'UVCW** s'est également saisi de cette question, cruciale pour le maintien d'un service efficient aux citoyens, entreprises et associations, dans un contexte de carence des moyens.

L'Union attend toujours du Gouvernement régional une révision de la gouvernance des intercommunales dont les faiblesses en termes de relations entre communes et outils intercommunaux, révélées dans la foulée de l'affaire Publifin, restent malheureusement bien présentes.

## Les autres faits saillants de 2023

- Avant-projet de décret relatif à la fusion des communes de Bastogne et Bertogne – Avis au Ministre Collignon



## LE LOGEMENT



### La réforme locative: des propositions concrètes d'amélioration

En août 2023, le Comité permanent des SLSP de l'UVCW a remis un avis relatif à une modification de l'arrêté organisant la location des logements des SLSP. Il s'agissait essentiellement de réglementer les logements à loyer d'équilibre (pourcentage autorisé, loyer à l'équilibre, conditions d'accès, ...).

Cet avis faisait suite à un avis conjoint de l'UVCW et de l'Association wallonne du Logement public au Ministre Collignon, assorti d'une demande de rencontre.

L'Union, en étroite collaboration avec le secteur, a formulé des propositions concrètes sur le loyer à l'équilibre. Ce type de logements étant essentiels pour les SLSP en matière de mixité sociale, elles doivent avoir la possibilité de louer au moins 7,5 % de leurs logements à loyer d'équilibre.

Le texte règle aussi le sort des occupants restants après le décès du locataire signataire d'un bail social. À côté de certaines modifications mineures (points de priorité au logement social), les projets *Housing first* se voient ren-

forcés: les SLSP, sous réserve de l'autorisation de la SWL, peuvent déroger aux critères d'attribution dans le cadre de la mise en œuvre de ces projets.

### Performance énergétique du bâti résidentiel: gare aux effets pervers!

En décembre 2023, le CA a remis avis aux Ministres wallons de l'Énergie et du Logement sur des textes visant la création d'exigences minimales de PEB résidentiel, basées sur des labels de certificat PEB à atteindre progressivement pour contribuer à la neutralité carbone en 2050.

L'Union a attiré l'attention sur les conséquences importantes pour le secteur du logement public et privé et les risques de tensions et d'occupations sur le marché locatif, avec aggravation de la pénurie de logements, déjà forte, et une hausse dramatique du nombre des ménages en attente d'un logement public. Dès lors, **une analyse d'impact socio-économique sur le marché locatif est souhaitée**, en particulier sur les logements d'utilité publique gérés par les SLSP. Par ailleurs, des propriétaires privés pourraient être tentés de mettre en gestion

leur logement auprès d'une AIS, avec une charge accrue pour celles-ci ou les SLSP officiant en tant qu'AIS.

**Un soutien régional à la hauteur des enjeux est indispensable**, de même qu'un abondant fonds spécifique pour l'amélioration de la PEB des logements publics appartenant aux communes et aux CPAS (e.a. les logements de transit et d'insertion).

**Il faudra** lancer des campagnes d'information et de sensibilisation vers les propriétaires privés et **renforcer les moyens humains et financiers dévolus à l'accompagnement à la rénovation énergétique, surtout pour les propriétaires aux moyens précaires**, alors que les bâtiments les moins performants sont ciblés de prime abord.

S'agissant des travaux de mise en conformité, il importe de renforcer la fiabilité du certificat PEB et d'harmoniser les méthodes de certification pour les bâtiments neufs et existants, en concertation avec le secteur. L'Union reste dubitative quant à la praticabilité de cette mesure (disponibilité de certificateurs et auditeurs en nombre suffisant) vu le surcroît de charge de travail à assumer.

Pour l'Union, **il faut viser une trajectoire d'amélioration progressive de la performance énergétique moyenne du parc immobilier** indépendamment des transactions immobilières individuelles, en privilégiant les rénovations globales par bâtiment (immeubles à appartements et logements groupés).

En conclusion, il est nécessaire de **composer avec les réalités du bâti et d'entreprendre des opérations massives de rénovation, plutôt que d'agir au compte-goutte en ordre dispersé**. Cette globalisation synonyme d'économies d'échelle réduirait les coûts connexes aux travaux de rénovation

proprement dits (installation de chantier, manutention, échafaudage, suivi des travaux, etc.) et limiterait la durée des désagréments subis par les occupants.

## DES REVENDEICATIONS CIBLÉES POUR LE SECTEUR DU LOGEMENT

Au cœur de la politique du logement en Wallonie, l'UVCW a poursuivi son travail de réactions et de propositions, au Gouvernement wallon et à la SWL, en soutien des actions des SLSP et amplifiant.

En 2023, la cellule Logement de l'Union a activement suivi :

### L'AGW 133

En mai 2023, l'UVCW a remis avis sur un projet d'arrêté fixant les conditions de mise à disposition des logements visés à l'article 133, paragraphe 2, du Code wallon de l'habitat durable (CWHD). Cela vise la mise à disposition par les SLSP d'immeubles à des fins socio-éducatives ou d'intérêt public autres que le logement en tant que tel (école de devoirs, maison de quartier, crèche, co-accueillant, etc.). L'UVCW se réjouit de la diversification des activités des SLSP, de la régularisation des partenariats existants et du développement de partenariats futurs avec d'autres structures locales favorables à l'accompagnement social et à l'insertion socioprofessionnelle au sein des quartiers. Elle a donc insisté pour le maintien de la liberté contractuelle des parties quant à la fixation du loyer. Enfin, l'UVCW a demandé à être associée à l'éventuel établissement d'un modèle de convention et à raccourcir de 3 à 1 mois le délai dont dispose la SWL pour statuer sur la demande d'autorisation.

### L'AGW 132

En juillet 2023, l'UVCW a remis un avis relatif au projet d'arrêté fixant

les conditions de mise en location des logements visés à l'article 132 du CWHD. Le texte en projet prévoit l'élargissement des personnes morales pouvant faire appel à ce dispositif et la mise en location de logement à rénover auprès d'une AIS ou d'une APL. L'UVCW, déplorant le manque d'autonomie dans le chef des sociétés quant à la fixation du loyer, a demandé que le loyer perçu par la SLSP soit indépendant du loyer sollicité auprès du locataire final et qu'il se base exclusivement sur les caractéristiques du logement mis en location et, partant, qu'il ne puisse être inférieur au loyer tel que calculé conformément à la grille indicative des loyers. A défaut, l'UVCW demande que la différence entre le loyer de base et le loyer réellement perçu par la SLSP doit intégralement être compensée par la Wallonie, afin d'assurer le maintien de l'équilibre financier des SLSP, déjà précaire.

### Le refinancement du Plan de rénovation

Malgré les différentes mesures prises par le Gouvernement wallon en 2022, il apparaît que la mise en œuvre du Plan RENO demeure extrêmement compliquée, voire impossible dans le chef des SLSP. C'est pourquoi l'UVCW a demandé au Ministre, en concertation avec le secteur, des mesures fortes de refinancement du plan de rénovation, à déployer sur le long terme, de façon à garantir la réalisation et la qualité de leurs projets immobiliers. En effet, en raison de la saturation actuelle du marché, les sociétés peinent de plus en plus à obtenir des offres acceptables de la part des soumissionnaires, mal-

gré de longues négociations. Les prix obtenus demeurent nettement supérieurs aux budgets disponibles. Leur non-indexation contribue également au déséquilibre financier manifeste de ces opérations. Entre autres, la mise en œuvre nécessaire d'autres plans d'investissement, la participation dans des délais restreints à différents appels à projet empêchant les sociétés d'adopter une stratégie sur le long terme et l'extrême difficulté à trouver des personnes qualifiées leur compliquent le travail.

### La demande de mise à jour de l'arrêté « charges locatives »

Le secteur souhaite une mise à jour tenant compte, notamment, de l'évolution d'un certain nombre de technologies et techniques d'équipement des bâtiments. Pour ne pas modifier le texte à chaque saut technologique ou technique, l'UVCW a plaidé pour une liste exemplative (et non exhaustive) de charges pouvant être imputées au locataire. A défaut, certaines charges pourraient être intégrées dans l'arrêté (panneaux photovoltaïques, entretien et maintenance des nouveaux systèmes de chauffage, extraction VMC, ventilateurs-convecteurs, pompes à chaleur, géothermie, adoucisseurs d'eau, etc.).

### La cession et à l'acquisition de droits réels d'un bien immobilier par une SLSP

En août 2023, l'UVCW a remis un avis sur le projet d'arrêté relatif à la cession et à l'acquisition de droits réels d'un bien immobilier par une SLSP. De ma-

nière générale, l'UVCW a été interpellée par le caractère cadencé d'un grand nombre de principes, tels l'ordre de priorité imposé quant au réinvestissement des plus-values, le mécanisme de programme pluriannuel, l'interdiction de céder des biens affectés au logement de transit/insertion, ... Ces dispositions contraignantes s'opposent à une saine gestion immobilière qui nécessite, au contraire, un degré d'autonomie suffisant pour répondre à chaque situation. L'UVCW a donc plaidé pour plus de latitude afin d'aider le secteur, déjà asphyxié par des réglementations régionales, les SLSP étant prêts à assumer leurs missions tout en conservant une tutelle responsabilisante. Une partie de nos demandes sur le projet d'arrêté ont d'ailleurs été entendues.

### Les modalités de placement des disponibilités des SLSP

L'avant-projet d'arrêté relatif aux modalités de placement des disponibilités des SLSP modifie la gestion des comptes courants ordinaires SWL et les sanctions éventuellement liées. En janvier 2023, dans son avis, l'UVCW a déploré la perte d'autonomie de gestion des SLSP quant à leurs liquidités et demandé un rééquilibrage du texte à cet égard.

### Le règlement des avances de la SWL

L'avis précité portait également sur l'approbation du règlement des avances de la SWL. L'UVCW a déploré certaines modifications envisagées: exigence d'utiliser en priorités ses liquidités avant l'octroi d'une avance; stipulation explicite que les remboursements anticipés des avances liées à des dettes histo-

riques ne sont pas autorisés. Cette nouvelle disposition allait empêcher les SLSP de rembourser anticipativement leur dette historique et les contraindre à payer chaque année des charges d'intérêt importantes. Notre étude menée en 2020 sur les emprunts, période où les taux d'intérêt étaient particulièrement bas, avait en effet démontré que des économies importantes et pérennes pourraient être engrangées par les SLSP si elles pouvaient renégocier leurs emprunts et en priorité, ceux relatifs aux emprunts ex-SNL et aux avances de la SWL. Certes, pour les autres avances non liées à la dette historique, la possibilité de remboursement anticipé demeure et dorénavant sans besoin de prouver une amélioration de sa situation financière mais en contrepartie, les SLSP seront dorénavant plus que probablement amenés à payer une indemnité de remploi.

## ELECTIONS 2024 - MÉMORANDUM DES SLSP

C'est en avril 2023, déjà, que le Conseil d'administration de l'UVCW a adopté le *Mémoire logement 2024* concocté par l'équipe et le Comité permanent des SLSP. Ce texte rassemble les revendications prioritaires et propositions du secteur à destination de l'autorité régionale. En voici la teneur synthétique, telle qu'elle a fait l'objet d'une conférence de presse, en février 2024.

La politique du logement doit être absolument prioritaire ces prochaines années en Wallonie. L'importance des enjeux requiert d'y consacrer un maximum de moyens nécessaires pour une politique harmonieuse, pérenne et adaptée aux besoins de l'intérêt général.

La manœuvre doit être concertée avec les différents acteurs de référence, en particulier l'UVCW et les SLSP qu'elle représente, et fondée sur une vision à long terme des objectifs et moyens requis.

La politique régionale du logement que le secteur appelle de ses vœux

doit reposer sur une vision stratégique forte et ambitieuse, se déclinant en 6 axes:

- ✓ la construction et la rénovation massives des logements publics;
- ✓ la pérennité de l'équilibre financier des sociétés;
- ✓ le meilleur appui aux sociétés dans l'accomplissement de leurs missions;
- ✓ le renforcement de leur rôle central;
- ✓ l'amélioration du service aux citoyens;
- ✓ une meilleure synergie avec le secteur privé.

Les enjeux du logement sont cruciaux et nécessitent une réponse urgente et concertée, en soutien des actions locales et en concertation avec les opérateurs locaux.

Cette politique doit être axée sur **la rénovation et la construction mas-**

**sives de logements publics**, pour rencontrer le besoin légitime de logements de qualité à loyer modéré pour les citoyens. Elle doit permettre une croissance régionale forte, axée sur un investissement public massif, le développement de l'emploi local, la création de richesse directe et indirecte, et le développement de filières technologiques liées aux techniques de la construction.

**Le secteur attend des moyens en proportion de cette politique wallonne ambitieuse et forte.** Face à l'ampleur des enjeux et l'urgence à agir, cette revendication est un prérequis indispensable à toutes les mesures. Les moyens régionaux consacrés au logement **public doivent croître considérablement, tant en termes financiers que d'appui et d'accompagnement aux acteurs locaux**, en particulier des SLSP et des communes, tout en leur assurant une plus large autonomie.

**L'Union réclame un droit de tirage** pour la construction et la rénovation de logements, mais également pour l'achat et l'équipement des terrains

et bâtiments. De quoi couvrir les opérations menées par les pouvoirs locaux et les SLSP, laisser une large autonomie dans la manière d'utiliser les moyens dévolus et assurer la prévisibilité des investissements.

Le secteur aspire à **une vision régionale à long terme en matière de logement public, au niveau des objectifs et des moyens**, en concertation avec les autorités locales pour épouser au plus près les réalités de terrain.



### Les autres dossiers logement traités en 2023

- Allocation d'attente logement – Mise à disposition temporaire des sources authentiques – Courrier à la Directrice générale SPW-TLPE et au Ministre Collignon
- Application du permis de location aux habitations légères et devenir du Plan habitat permanent - Courrier au Ministre Collignon
- Allocation d'attente logement – Protocole d'échange de données du SPW-TLPE – Courrier au Ministre Collignon
- Subvention destinée à financer des mesures d'urgence au sein des SLSP suite aux inondations du mois de juillet 2021 - Prolongation - Courrier au Ministre Collignon
- AAL – Compensation forfaitaire pour les SLSP - Demande indemnités forfaitaires à réclamer pour compenser la surcharge administrative occasionnée dans le chef des SLSP en raison de la mise en œuvre de l'allocation de loyer
- Courrier portant la demande de financement des prestataires *Aigles* et *Phénix* dans le cadre de la mise en œuvre de l'AAL



LE COMITE PERMANENT DES SLSP DE L'UVCW<sup>1</sup>

## ADMINISTRATEURS

	Commune	SLSP	Fonction
BECHOUX Hervé	ESNEUX	Ourthe-Ambève-Logement	Président
FELON Maxime	CHARLEROI	La Sambrienne	Président
HUART Pierre	NIVELLES	Habitations sociales du Roman Pais	Président
JANUTH Michel	TUBIZE	Habitations sociales du Roman Pais	Administrateur
ANDRE Henri-Jean	BRAINE-LE-COMTE	Haute-Senne Logement	Président
CONOBERT Sylvie	GEMBLOUX	La Cité des Couteliers	Présidente
YERNA Maggy	LIEGE	La Maison liégeoise	Présidente
LADAVID Coralie	TOURNAI	Le Logis Tournaisien	Vice-Présidente
GROLAUX Jean-Claude	AISEAU-PRESLES	Sambre et Biesme	Administrateur

## DIRECTEURS-GERANTS

	SLSP	Fonction
BAUFFE Thierry	Lysco	Directeur-Gérant
DECHENNE Olivier	Centr'habitat	Directeur-Gérant
DORDAIN Christel	IPPLF	Directrice-Gérante
LEQUEU Jean-Paul	Mon Toit fleurusien	Directeur-Gérant
DEFFET Michel	Foyer de la Région de Fléron	Directeur-Gérant
FRANSOLET Joël	Les Habitations jemeppiennes	Directeur-Gérant
BERGHEN Marc	Foyer jambois et ext.	Directeur-Gérant
ANDRE Isabelle	La Famennoise	Directrice-Gérante
HOFMAN Michel	SLSGH	Directeur-Gérant

Fadel AZZOUZI – Directeur-Gérant (*La Sambrienne*) (observateur en tant que Président de l'Association hennuyère).

Maryse HERMAN – Directrice-Gérante (*Ourthe-Ambève-Logement*) (observatrice en tant que Présidente de l'ADGPL (Association de Liège).

Monsieur Michel DEFFET – Président de l'AWAL

Monsieur Michel JANUTH est le Président du Comité permanent.

Les représentants du Comité permanent au CA de l'UVCW sont messieurs DECHENNE, DEFFET, HUART et JANUTH.

<sup>1</sup> Composition 2018-2024, mise à jour en mars 2023.

## LES MANDATAIRES

### Le blues des décideurs et acteurs locaux

La succession des crises, les responsabilités et charges croissantes pesant sur l'échelon local sans moyens humains et financiers suffisants, la digitalisation endiablée et son lot d'urgences et de stress, l'agressivité en hausse (dans la vraie vie comme sur les réseaux dits sociaux), ont progressivement généré un phénomène de découragement municipal, touchant les décideurs politiques et administratifs comme les agents, qui a vite ému et alerté l'Union, et fini par retenir

l'attention des médias, sous l'intitulé *blues des bourgmestres*.

Cette préoccupation a aussi gagné les bancs du Parlement de Wallonie, ce qui a valu à l'UVCW une audition en Commission des Pouvoirs locaux, le 3 mai 2022. Même le Conseil de l'Europe s'est saisi de cette question, le Congrès des Pouvoirs locaux y consacrant un remarquable rapport.

Les démissions, les dépressions et *burn out*, les attaques sur les réseaux sociaux, les atteintes à l'intégrité physique et morale, les renoncements à un mandat en cours ou futur interpellent et font craindre pour la démocratie locale dans notre pays. Ces enjeux ont été plusieurs fois rappelés dans les colonnes de notre *Mouvement communal*.<sup>1</sup>

En février 2023, l'UVCW a lancé, avec le concours de *Dedicated*, une **large enquête auprès des décideurs locaux**, pour identifier leurs préoccupations, capter leur regard sur l'exercice de leur mandat et mettre en lumière les défis et mesures correctrices

les plus urgents. Bref, il s'agissait de prendre le pouls de ceux qui oeuvrent au service public local, en première ligne, sans tabou et en totale liberté de parole.

**Les résultats de cette enquête ont été présentés lors d'une conférence de presse qui a trouvé un très large écho médiatique, juste avant l'Assemblée générale de l'UVCW le 23 mai 2023, qui en a fait son thème central.** De quoi dresser un état des lieux de la fonction, des risques et des opportunités du métier et dégager des recommandations, à partager avec le terrain local et les autorités supérieures.<sup>2</sup>

Notre mensuel *Mouvement communal* est encore revenu en long et en large sur cette AG, **faisant la part belle aux résultats de l'enquête proprement dite, mais surtout aux analyses, enseignements et pistes de solutions** résultant des riches échanges survenus à cette occasion.<sup>3</sup>

<sup>2</sup> Communiqué de presse <https://www.uvcw.be/mandataires/communiqués-presse/art-8192> et reportage vidéo UVCW TV <https://www.uvcw.be/communication/actus/art-8202>

<sup>3</sup> Dossier de 33 pages dans le *Mouvement communal*, août-septembre 2023 : <https://www.uvcw.be/mandataires/articles/art-8417>

<sup>1</sup> <https://www.uvcw.be/mandataires/articles/art-7721> et <https://www.uvcw.be/communication/articles/art-7853>



## LES MARCHES PUBLICS

### Amélioration des procédures de marchés publics : l'Union auditionnée au Sénat

A l'automne 2023, l'UVCW, Brulocalis et la VVSG ont été auditionnées par les membres de la Commission des Matières transversales du Sénat, en pleine réflexion quant à l'amélioration des procédures de marchés publics.

Les thématiques suivantes ont été abordées à cette occasion: la complexité de la réglementation

des marchés publics et sa constante évolution (difficultés pour les PME et TPE à suivre les évolutions réglementaires et la dématérialisation liée...), la facilitation de l'accès des PME et des TPE aux marchés publics (cautionnement, délais de vérification et de paiement...) les conséquences des crises successives et la simplification des règles de compétences au sein des pouvoirs adjudicateurs locaux.

Parmi les points qui ont retenu l'attention lors des échanges, la

nécessaire formation des agents traitants (pouvoirs locaux) et du personnel (entreprises), ainsi que la suggestion de comparer avec les pays voisins notre réglementation sous les seuils de publicité européenne (lorsque les directives européennes ne s'imposent pas).

L'Union partage avec M<sup>e</sup> Pirson, avocat et maître de conférences (ULg), également auditionné, le constat d'un besoin impérieux d'une simplification des règles sous les seuils de publicité

européenne. Comme lui, les municipalistes pensent que les procédures de passation devraient se limiter à une double question: quand veut-on une publicité et quand veut-on permettre une négociation?

### A mettre également à l'actif de la cellule marchés publics en 2023

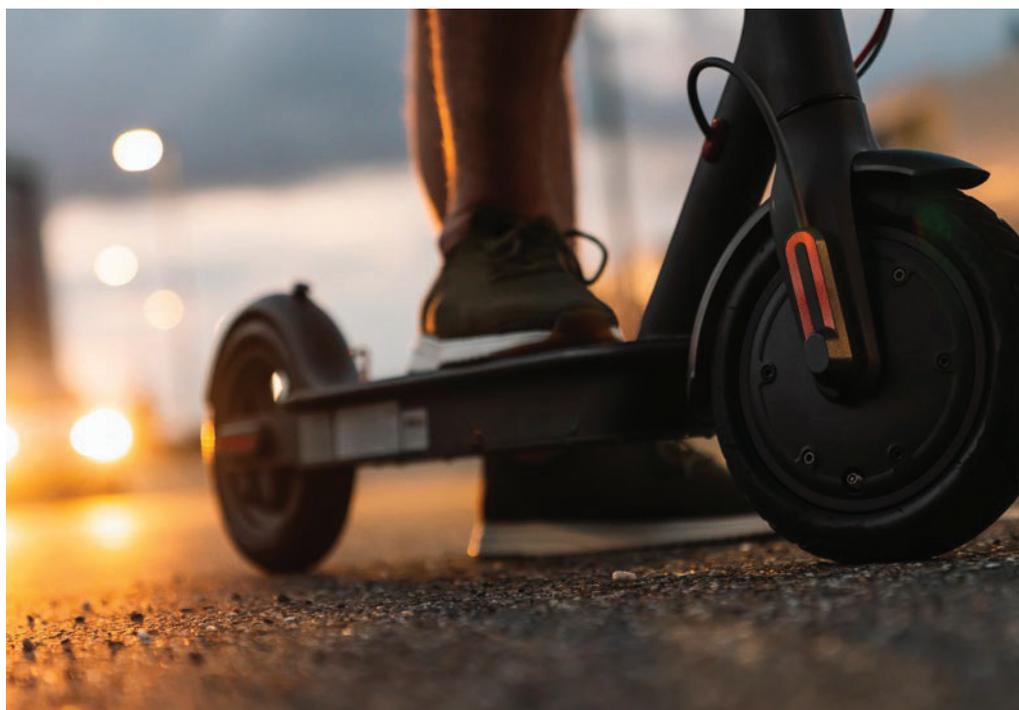
- Nouvelle plateforme e-procurement – Report de l'entrée en vigueur – Courrier à la Ministre De Sutter
- Utilisation de la procédure négociée sans publication préalable en cas d'achats d'opportunité – Usage de la délégation au Roi – Courrier de l'UVCW et de Brulocalis au Premier Ministre
- Suppression du délai de vérification avant paiement – Courrier UVCW-Brulocalis-VVSG au Premier Ministre
- Obligation d'utiliser les canevas de cahiers des charges adoptés par le Gouvernement wallon à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2023 – Correspondance avec le Ministre-Président wallon et la Ministre De Bue
- Loi du 18 mai 2022 modifiant la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et la loi du 17 juin 2016 relative aux contrats de concession: modifications relatives aux véhicules propres

## LA MOBILITE

### Redéploiement du réseau TEC: l'avis des communes (et des citoyens) mieux pris en compte

En août 2023, le redéploiement de l'offre de transport public dans la zone de Gembloux-Sombreffe a suscité de nombreuses réactions, de citoyens et des communes concernées. Une communication tardive et un manque de concertation efficace entre l'Autorité organisatrice des Transports (AOT) et les communes étaient dénoncés. **L'Union a interpellé l'AOT pour clarifier la place et le rôle des villes et communes.** Il importait de mieux faire entendre leur voix, et de leur permettre une anticipation maximale des mesures d'accompagnement nécessaires au succès de l'opération (aménagement d'arrêts ou de cheminement jusqu'aux arrêts).

**Entendant les arguments du terrain local, l'AOT a modifié ses manières de faire,** ajoutant 2 phases aux 3 déjà existantes dans son processus de redéploiement. Concrètement, à l'étude tactique (AOT), aux études opérationnelles (OTW - Opérateur de Transport de Wallonie) et à l'exploitation de l'offre, sont venues **en complément une étude de scénario (soumis à l'avis des conseils communaux) et une étape de concertation citoyenne.** Cette phase citoyenne prévoit aussi de



soumettre un projet de plan de réseau intermodal à l'OCBM<sup>1</sup> (Organe de Consultation de Bassin de Mobilité), au sein duquel les communes peuvent également exprimer un avis.

**Ces adaptations répondent aux souhaits municipalistes et devraient mener à un redéploiement de l'offre plus en phase avec les réalités de terrain.** Il reste à s'assurer que l'avis des communes sera effectivement pris en considération. L'Union y veillera très attentivement.

<sup>1</sup> A raison de 2 réunions par an, les OCBM émettent d'initiative (ou sur demande de l'AOT) des recommandations en matière d'évolution de l'offre de transport en commun à l'échelle locale et contribuent à la réflexion sur les enjeux de mobilité à une échelle pluricommunale. Les OCBM réunissent le SPW Mobilité Infrastructures (dont l'AOT), l'OTW et les bourgmestres/échevins en charge de la mobilité des communes du bassin mobilité concerné.

## Suppression des passages à niveau : l'Union amende la Charte Infrabel

En mars 2023, le Conseil d'administration s'est penché sur une proposition de Charte, soumise par Infrabel à toutes les communes concernées par la suppression d'un passage à niveau, dans le but de mener ces opérations sécuritaires dans les meilleures conditions possibles de part et d'autre. Le document ayant été jugé initialement insatisfaisant aux yeux des municipalistes, le gestionnaire d'infrastructures ferroviaires a revu sa copie. En avril 2023, le CA de l'UVCW approuvait la version ainsi amendée de la Charte.

Les revendications municipalistes ont mené aux modifications suivantes :

- l'engagement d'Infrabel à mettre en œuvre loyalement les accords adoptés (seule la commune y était tenue au départ);
- l'identification des éléments financiers à assumer par chaque partie, en amont, pour que la commune concernée puisse se positionner en toute connaissance de cause sur l'ensemble des éléments inhérents au projet d'Infrabel (e.a. les éventuelles charges d'entretien);
- une attention particulière et spécifique sur les éléments de typologie des quartiers traversés et sur les besoins spécifiques en matière de mobilité douce. Ces points d'attention seront intégrés dans la motivation des projets par Infrabel;
- la prise en charge par Infrabel des frais d'organisation des séances d'information aux riverains et la clarification du rôle de la commune dans ce cadre.

Afin de parfaitement informer nos membres quant à l'ensemble de la procédure amenant à la suppression d'un passage à niveau (articulation des législations relatives aux chemins de fer, à la voirie communale, etc.), les équipes de l'Union ont publié un

article complet dans le *Mouvement communal* : <https://www.uvcw.be/voirie/actus/art-8263>

## Contrôle du stationnement : la DIV pourra fournir plus de données aux communes

Le 5 septembre 2023, faisant suite à une demande de l'UVCW, **l'autorité fédérale a autorisé l'accès à des données complémentaires dans le chef des villes, communes et régies communales autonomes**, ainsi que des concessionnaires privés gestionnaires de stationnements des villes et communes.

**De quoi permettre d'élargir les informations à disposition des communes de la part de la DIV dans le cadre du contrôle du stationnement.** L'Union veillait ainsi à faciliter le contrôle de certains usages de l'espace public par les communes, notamment vu l'électrification croissante du parc de véhicules. La mesure accélérera certaines procédures, notamment la délivrance de cartes de riverain.

Nos villes et communes pourront donc solliciter, outre l'identité des titulaires du numéro de plaque d'immatriculation, le type de carburant ou la source d'énergie, le type de véhicule, la masse maximale autorisée, la marque, le modèle et les dimensions (longueur et largeur). De même, via Renta, les données relatives au conducteur habituel du véhicule, aux fins de délivrance et de gestion des cartes communales de stationnement ou de riverain.

L'Union a appelé ses membres à adhérer à la plateforme proposée aux communes belges.

## Les dossiers également traités en mobilité en 2023

- Avant-projet de décret relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires en matière de mobilité durable, de sensibilisation et d'éducation à la sécurité routière – Avis au Ministre Henry

- Avant-projet de décret relatif aux services de transport individuel de personnes par route – Avis au Ministre Henry
- Redevances de stationnement pour des véhicules immatriculés à l'étranger – Correspondance UVCW-Brulocalis-VVSG avec le Ministre Gilkinet
- Scan-car : enquête sur une solution numérique pour le stationnement des PMR – Groupe de travail entre les 3 UVC, travaux avec les cabinets Lalieux et Gilkinet - Circulaire aux communes de Wallonie
- Modifications du Code de la route – Courrier au Ministre Gilkinet et à la Ministre de Bue
- Projet d'arrêté d'exécution du décret relatif aux services de transport rémunéré de personnes, par route, au moyen de véhicules de petite capacité – Avis au Ministre Henry
- Code de la voie publique, partie régionale – Avis à la Ministre de Bue
- Décret relatif aux modes de transports doux et partagés en flotte libre et modifiant les articles 4 et 12 du décret du 1<sup>er</sup> avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locale – suivi du décret, détermination des conditions d'exploitation et avant-projet d'arrêté
- Blue Bikes dans les gares SNCB en Wallonie;
- Plan Wallonie piétonne
- Avis sur l'arrêté de programmation 2022-2024 du Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI)
- Permis de conduire : digitalisation et simplification administrative;
- Possibilité d'établir une RCA ayant pour objet le contrôle du stationnement à l'échelle de plusieurs communes
- Parking-relais : suivi de l'implémentation en Wallonie et projet de convention d'exploitation entre le SPW et les villes ou communes concernées

## LE PATRIMOINE COMMUNAL

### Gestion centralisée des biens immobiliers agricoles : vers une véritable politique foncière et alimentaire locale

En septembre 2023, l'UVCW a remis avis au Ministre wallon de l'Agriculture sur une modification du Code wallon de l'agriculture en vue d'une gestion centralisée des biens immobiliers agricoles. Intrinsèquement, ce projet est vu d'un œil très favorable par les municipalistes, forts demandeurs d'un accompagnement à la mise en location de biens publics, voire d'un service de gestion de biens agricoles publics.

Une priorité absolue pour nos communes: **laisser le choix aux propriétaires publics entre mise en gestion ou accompagnement**. Une autonomie de gestion doit être maintenue pour les communes qui gèrent efficacement leurs biens publics en autonomie. Dans l'attente d'une plus grande clarté quant aux futurs services accessibles, il est essentiel que le propriétaire public puisse garder un pouvoir de décision dans le cadre du contrat de gestion.

Pas question non plus de geler par la bande la réglementation sur le bail à ferme, l'Union ayant déjà souligné la complexité à mener une politique foncière locale en raison de l'étroitesse des marges de manœuvre laissées aux propriétaires publics. **La réflexion autour du bail à ferme doit être permanente, de manière à concilier l'accès au foncier et le déploiement d'une politique foncière et alimentaire locale**. Un plus grand pouvoir aux propriétaires dans les critères d'attribution semble une piste à suivre.

Dans le même ordre d'idées, l'Agence du Foncier agricole wallon devra pouvoir également accompagner les pouvoirs publics sur d'autres formes de mise à disposition que le bail à ferme si elles sont jugées plus opportunes à rencontrer les besoins du pouvoir public.

Les services de l'Union répondent déjà à de nombreuses questions et sollicitations des pouvoirs locaux en cette matière. **Des synergies entre l'Agence du Foncier agricole et les**

**services de l'UVCW sont souhaitables**, en privilégiant une dynamique outils, à commencer par la rédaction de clauses, contrats ou cahier de charges-types.

### Les dossiers traités en 2023

- Proposition de loi modifiant le Code civil en vue de prévoir une exception à l'arrachage et à l'élagage d'arbres et de plantations lorsque ceux-ci sont situés sur le domaine public et présentent une valeur pour l'intérêt général – Avis à la Chambre des Représentants
- Procédure d'expropriation – Evaluation des biens à exproprier – Recours au comité d'acquisition ou à un collège de trois notaires – Avis au Ministre Borsus
- Révision des dispositions transitoires en matière de bail à ferme – Courrier au Ministre Borsus
- Expropriations pour cause d'utilité publique – Avis au Ministre Borsus



## LE PERSONNEL ET LES RESSOURCES HUMAINES

### Pensions : de bonnes nouvelles en attendant une solution pérenne

La question des pensions des agents des pouvoirs locaux a encore agité les municipalistes en 2023. En début d'année, un courrier alarmiste quant à l'aggravation de la situation financière a été envoyé conjointement par l'UVCW et l'APW à la Ministre fédérale des Pensions. Le Conseil d'administration a également refait le point de manière approfondie en juin 2023, **balançant entre inquiétude et espoir.**

En juillet, ce fut un énorme soulagement pour tous d'apprendre que les revendications locales avaient trouvé

un écho fédéral, sous la forme d'un **financement du bonus 2<sup>e</sup> pilier pour les années 2023 et 2024, à hauteur de respectivement 60 et 80 millions d'euros.**

Par ailleurs, le Fédéral donnait un peu de souffle au Fonds de pension solidarisé (FPS) via un transfert d'une partie de la cotisation de modération salariale (NDLR: payée par les employeurs publics locaux sur les traitements de ses travailleurs contractuels et salariés, ce retour partiel s'inscrit donc toujours dans une logique d'autofinancement du Fonds). De 2018 à 2021, ce versement atteignait 121 millions d'euros par an, et même 138 millions d'euros en 2022. L'Union appelait de ses

vœux, à tout le moins, la pérennisation du mécanisme. **Très bonne nouvelle également: la majorité fédérale décidait de poursuivre la dynamique de transfert en 2023, mais surtout, de la pérenniser par arrêté royal, avec indexation automatique.**

Ne perdons cependant pas de vue le problème structurel du financement des pensions publiques locales. L'actuel mécanisme de financement solidarisé des pensions statutaires est condamné à brève échéance. Ainsi, la facture de pensions statutaires totale pour les entités locales s'élèvera à au moins 100% du coût réel de leurs pensions statutaires d'ici à 2028, d'avantage si les pouvoirs locaux continuent à nommer du personnel, même si cela diminue leur cotisation de responsabilisation.

**Pour l'Union, il est dès lors impératif de redessiner l'avenir du financement des pensions du personnel local, en veillant à assurer sur le long terme la soutenabilité des charges du personnel dans leur ensemble, de même que l'attractivité et la performance de la fonction publique locale.**

### Réforme de la fonction publique locale : ça part dans le bon sens

En septembre 2023, après examen par leurs instances politiques respectives, l'UVCW et la Fédération des CPAS ont remis avis au Ministre wallon des Pouvoirs locaux sur projets de modifications du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) et de la Loi organique des CPAS visant à **réformer la fonction publique locale.**

**L'Union a tenu à saluer des percées non anodines dans plusieurs domaines:**

- maintien au travail après l'âge légal de la pension pour les agents statutaires le souhaitant;



- perspective de carrière pour les agents contractuels via l'accès aux emplois de promotion ;
- abrogation d'anciens arrêtés royaux qui entravaient la mobilité du personnel local ;
- règles formelles de mise à disposition d'agents statutaires au bénéfice d'utilisateurs tiers.

Toutefois, plusieurs difficultés telles que le manque de flexibilité du statut, les problèmes posés par le mécanisme d'évaluation, l'absence de perméabilité des carrières ou le caractère peu incitatif de barèmes figés sont autant de problèmes soulevés en groupes de travail qu'il conviendra encore de résoudre.

### Nationalité des pompiers volontaires : l'Union émet des réserves

En mai 2023, après évocation du dossier en CA, l'UVCW a remis avis à Chambre des Représentants sur une proposition visant à supprimer la condition de nationalité imposée aux pompiers volontaires.

Si l'Union souscrit pleinement à la volonté de contrer la pénurie de pompiers volontaires, essentiels à la soutenabilité financière des services de secours, elle estime cruciale l'exigence de garanties de probité nécessaires à intégrer un corps exerçant des missions de sécurité publique et de gestion de crises.

Cela implique la vérification sérieuse d'éventuels antécédents ou appartenance à des organisations criminelles, à l'instar de ce qui se fait pour les candidats ressortissants de pays membres de l'Espace économique européen ou la Suisse. Il revient aux autorités délivrant les permis de travail et autres de démontrer avec certitude la probité de tous les candidats. Et des garanties doivent également être données quant aux risques liés à l'intégration, au sein des corps de sécurité, de ressortissants de pays

hostiles ou de leurs alliés. Le contexte international montre à suffisance le risque non négligeable de déclaration de guerre, de tissage de réseaux d'influence, de désinformation, voire de sabotage à l'encontre des nations occidentales. Dès lors, l'UVCW considère peu pertinente une ouverture totale et incontrôlée de l'accès aux fonctions au sein des corps de sécurité aux candidats ressortissants de nations externes à l'OTAN.

Ne perdons pas de vue qu'aménager les conditions de nationalité pour les seuls pompiers volontaires, alors qu'elles sont maintenues pour les professionnels, impliquera nécessairement une adaptation au statut du pompier professionnel, partant du fait que les conditions d'accès doivent demeurer identiques.

### Les dossiers également traités en personnel en 2023

- Avant-projet de loi modifiant la loi du 19 juillet 1976 instituant un congé pour l'exercice d'un mandat politique – Correspondance avec le Ministre Dermagne
- Sociétés de logement social agréées par la Région wallonne – Congés éducation payés – Courrier commun de l'UVCW, la CSC, la CGSLB et du SETCA à la Ministre Morréale
- Proposition de loi modifiant la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, en ce qui concerne l'élargissement de la dispense de production d'un certificat médical – Courrier au Ministre Dermagne
- Enquête UVCW sur le *Blues des élus* – Résultats – Circulaire et correspondance avec la Présidente de la Chambre des Représentants, la Ministre De Bue et la Ministre Weykmans



## LA POLICE ADMINISTRATIVE GENERALE

### Répression de la criminalité subversive: la (mauvaise) loi est votée\*

On se souvient que ce sujet a été débattu en CA en mars 2022, et l'Union avait remis un avis fort critique à la Ministre fédérale de l'Intérieur sur l'avant-projet de loi relatif à l'approche administrative communale de la criminalité subversive (<https://www.uvcw.be/police-administrative/actus/art-7752>).

Le texte en projet posait pas mal de questions, en lien avec la séparation des pouvoirs, la liberté de commerce et d'industrie et la responsabilité du bourgmestre. L'enquête d'intégrité se

profilait comme une source de difficultés majeures pour les pouvoirs locaux, tant elle s'éloignait des questions d'ordre public et s'apparentait à un pis-aller lié au manque de moyens de la police judiciaire et de la justice.

L'Union réclamait la révision prioritaire de certaines législations oubliées (débits de boissons, night shops, etc.) pour une articulation optimale avec le texte en projet. Sans parler de l'omission pure et simple de l'article 29 du Code d'instruction criminelle, pouvant jouer un rôle potentiel dans la lutte contre la criminalité subversive, et encore un tas d'éléments perfectibles.

Las! le 16 novembre 2023, la Chambre votait cette mauvaise loi, en dépit de l'opposition constructive des villes et communes du Royaume. Avec Bru-localis et la VVSG, **les municipalistes font le constat d'un énième report de charges vers les communes, sans contrepartie financière ou humaine.** Cet aveu d'impuissance du Fédéral à enrayer ou éradiquer la criminalité organisée débouche donc sur un report du fardeau vers les communes qui n'ont ni les moyens, ni l'expertise adéquate pour faire face au phénomène. Le scrutin fédéral de juin 2024 et la déclaration gouvernementale fédérale qui en résultera apporteront peut-être un changement bénéfique à cet égard.

En décembre 2023, un accord de collaboration a été signé entre l'UVCW et le réseau CIEAR. Le CIEAR, acronyme pour *Centre d'Information et d'Expertise d'Arrondissement*, est l'héritier du projet-pilote PAALCO Namur (*Pour une Approche administrative de Lutte contre la Criminalité organisée*) avec lequel l'Union avait déjà eu l'occasion de collaborer. Ce projet-pilote a fini par gagner toute la Belgique, en écho aux retours positifs en faveur d'une approche administrative et à la volonté d'étendre cette approche au sein de la Police fédérale.

Le cadre légal spécifique aux CIEAR\* maintient les missions antérieures, e.a. la sensibilisation et le soutien aux autorités, prévoit une enquête d'intégrité communale et crée une Direction chargée de l'Evaluation de l'intégrité pour les pouvoirs publics.

Dès lors, le CIEAR sera un partenaire clé pour les pouvoirs locaux lors des enquêtes d'intégrité. Si une commune veut limiter géographiquement ses enquêtes, son rôle sera d'autant plus essentiel.

L'accord de collaboration noué permet d'unir les forces en appui des missions de l'UVCW et du réseau CIEAR. Des contributions écrites et des formations sont déjà envisagées dans ce contexte, pour une vision plus large de l'approche administrative.



## LA RURALITE

### Distributeurs de billets : un pied de nez aux communes rurales

En avril 2023, ayant pris connaissance de l'accord conclu entre le Gouvernement fédéral et Febelfin sur l'accès aux distributeurs automatiques de billets (ATM), **l'Union a exprimé par courrier son plus vif mécontentement au Ministre fédéral de l'Économie.**

Le sujet, encore plus sensible dans nos zones rurales, a déjà été largement évoqué ces dernières années. L'UVCW a été entendue au Parlement de Wallonie en septembre 2021, tandis qu'un article faisant état de nos préoccupations a paru dans le *Mouvement communal* en décembre 2021. Bref, nous avons secoué le cocotier pour alerter largement par rapport à une des facettes de la désertification de nos ter-

ritoires ruraux en termes de services, publics comme privés.

En avril 2022, nous obtenions la saisine du Comité de concertation (Codedeco) par le Ministre wallon des Pouvoirs locaux, pour « *garantir un maillage des distributeurs automatiques de billets sur le territoire wallon en lien avec les spécificités de chaque commune* ». L'espoir était donc de mise dans les rangs municipalistes.

**A la lecture de l'accord printanier scellé dans notre dos, la déception fut dès lors à la hauteur de nos attentes : immense.** Le deal fédéral prévoit 2 369 sites et 4 061 ATM sur tout le territoire belge en 2025. Soit un recul de 1 500 distributeurs en 4 ans!<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Fin 2021, d'après les statistiques de la BNB, 5 664 guichets automatiques de banque étaient disponibles en Belgique.

Dans sa missive au Ministre, s'appuyant sur une solide étude de l'IWEPS, **l'UVCW plaide fermement pour le maintien a minima de 1 803 distributeurs pour la Wallonie.** Nous demandons au moins un ATM par commune, une concertation pour déterminer leur emplacement, et que l'installation ou le maintien de distributeurs de billets n'engendre pas de frais pour les municipalités.

Enfin, l'Union a rappelé que **les pouvoirs locaux n'ont pas à se substituer aux banques.** C'est aux institutions bancaires qu'incombe la responsabilité d'offrir un service équitable pour tous les citoyens, qu'ils habitent en zone urbaine ou en milieu rural.

## LA SECURITE: POLICE, INCENDIE ET AIDE MEDICALE URGENTE

### Police : encore une année fort agitée, mais porteuse de bonnes nouvelles

En avril 2023, le Conseil d'administration a fait **le point concernant la police locale.** Le Conseil des Bourgmestres ayant débattu de 3 dossiers problématiques sans réaction correctrice du Fédéral, le CA a décidé d'envoyer sans tarder une salve de 3 courriers à la Ministre de l'Intérieur.

**L'Union a poursuivi son opiniâtre travail de lobbying,** et a vu ses efforts partiellement couronnés de succès à l'occasion de **l'ajustement budgétaire fédéral de juin 2023.** D'abord, sous forme de **moyens complémentaires au niveau de l'accord sectoriel police :** aux 4,5 millions d'euros déjà prévus pour le premier volet, sont venus s'ajouter **10,6 millions d'euros** pour

le second volet. **L'enveloppe NAPAP** (régime préférentiel de fin de carrière des policiers) **a été abondée de 8 millions d'euros** supplémentaires, pour atteindre 39,5 millions d'euros. **La dotation fédérale aux zones de police a connu une forte hausse (+107 millions d'euros)** en raison d'indexations, pour culminer à 995 millions d'euros. **La première tranche du FSR a grimpé de 1,8 million d'euros** pour les mêmes raisons, et atteint 114,1 millions d'euros.

Nonobstant cette embellie, l'ensemble de ces dotations demeure largement insuffisant pour exercer complètement les 7 fonctionnalités de police de base que la loi impose aux polices locales. Notre appel à réformer en profondeur le mécanisme de financement des zones de police (en ce compris *la norme KUL*) restent

lettre morte sous cette législature, en dépit de la débauche d'efforts de persuasion déployés par les équipes de l'Union.

En juillet 2023, réagissant à une énième occasion manquée de renforcer la nécessaire concertation entre pouvoirs locaux et autorités fédérales (un projet de loi en préparation), **l'Union décrochait, début juillet, une rencontre avec le cabinet de la Ministre fédérale de l'Intérieur.**

L'excellence nous a dit vouloir élargir le champ des compétences du Conseil des Bourgmestres aux matières d'incendie, outre la police. Sous réserve de confirmation, cela représenterait **un pas de géant vers une véritable concertation politique avec le Fédéral en matière de zones de secours,** une revendication historique de

l'Union. Bémol toutefois: le Conseil des Bourgmestres est un organe d'avis parmi d'autres, dont la consultation est non contraignante, et guère adapté à l'étude circonstanciée des dossiers et à la structuration d'avis représentatifs, dans des délais tenables.

Surtout, cette concertation avec le Fédéral, du point de vue municipaliste, devrait porter sur les aspects politiques et syndicaux. Et le champ des matières devrait être plus vaste, car **les impacts des décisions fédérales sur les pouvoirs locaux peuvent**

**se ressentir dans bien d'autres domaines** (PAG, SAC, AMU, PLANU, fiscalité, ...). C'est cette aspiration d'une concertation réelle, tous azimuts, qui a été traduite dans notre mémorandum fédéral en lien avec les élections de juin 2024.

## GESTION DE CRISE ET PLANU: UNE RENCONTRE PROMETTEUSE AVEC LA MINISTRE DE LA DÉFENSE

Le 14 mars 2023, une délégation de l'UVCW emmenée par le Président, Maxime Daye, a rencontré la Ministre de la Défense (<https://www.uvcw.be/incendie/actus/art-8074>).

Cet échange s'inscrivait dans la foulée d'une interpellation de l'Union concernant le soutien que l'Armée pourrait apporter, de manière plus poussée et plus structurelle, aux autorités administratives locales, dans les situations de crise et de catastrophe.

Plus spécifiquement, il s'agissait d'aborder les leçons à tirer et les amé-

liorations souhaitables quant à l'intervention de notre Armée en soutien aux 5 disciplines de la planification d'urgence, dans la gestion des inondations dramatiques de juillet 2021 ou d'autres catastrophes d'ampleur similaire qui frapperaient la Wallonie dans le futur.

L'Union a relevé avec grand plaisir la véritable convergence de vues et d'objectifs entre les municipalistes et la Ministre de la Défense dans une matière cruciale pour la sécurité et le bien-être de nos populations.

## Les autres dossiers traités en 2023

- Conclave budgétaire – Dotations aux zones de police – Courrier de l'Union au Premier Ministre

## LE SPORT

En mai 2023, amené à se positionner sur le projet de réforme des centres sportifs locaux (CSL), le CA a débattu de la question. La ministre communautaire des sports a été avisée de la position municipaliste.

L'Union y a d'emblée salué le gain en objectivité et démocratie par rapport à la réforme précédente, de quoi éviter des pertes de subventions. Elle a également sollicité le report des dates de remise des volets reconnaissance et subventionnement, **tenant compte d'un calendrier réaliste d'approbation sur le terrain** par les instances concernées.

**Sous l'angle financier**, il fallait garantir **un montant de base minimum**, notamment pour que la reconnaissance en CSL demeure attractive pour les

petites communes. Il fallait aussi **octroyer un nombre de points plus élevé aux CSL qui possèdent une piscine** en raison des coûts de gestion conséquents qu'ils supportent et, d'autre part, tenant compte du fait que l'obligation scolaire imposée à tous les enfants du fondamental, de tous réseaux, est possible grâce aux infrastructures communales, à savoir le CSL qui possède une piscine. En outre, elles sont un levier important pour contribuer à améliorer la santé publique des citoyens, e.a. les seniors. **Ces CSL avec piscine doivent obtenir un financement à hauteur du service public rendu à tous.**

En passant, l'Union a demandé **le maintien de la subvention pour l'organisation des stages dans le cadre de l'action sportive locale**, et la créa-

tion d'un cheminement officiel pour les conventions d'occupation des infrastructures scolaires au niveau du service des Sports, en collaboration avec le service de l'Enseignement.

**Globalement, il était essentiel d'abonder l'enveloppe budgétaire dédié aux CSL et CSL(i)** vu la hausse des demandes de reconnaissances des centres sportifs et ceux en devenir et pour contrer les effets pervers d'une enveloppe fermée. En effet, comment motiver les CSL à se développer si donner plus à l'un revient à prélever chez un autre ?

## LES VOIRIES

### Bornes de recharge pour véhicules électriques: l'Union attend un plan régional

En février 2023, le CA de l'Union a remis un avis écrit à la Commission de l'Énergie du Parlement wallon sur le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques.

**Nos communes émettent de vives réserves quant au passage hâtif et massif à l'électrique**, voulu par l'Europe, soutenu fiscalement par le Fédéral. En dépit d'initiatives publiques éparses, l'UVCW déplore une vision trop sectorielle, ponctuelle, sans mesure avec l'accélération du déploiement des véhicules électriques. **L'UVCW appelle la Wallonie à se saisir urgemment de cette question**, dans toutes ses composantes, avec une vision transversale à court, à moyen et à long termes.

Les demandes d'occupation du domaine public pour les câbles allant d'une habitation privée à un véhicule stationné en voirie étant en hausse, on observe **une incompréhension des citoyens par rapport aux diverses autorisations préalables requises, et leur caractère précaire**. Les câbles traversant le trottoir sont à bannir en raison des dangers et des entraves à la circulation pour les piétons, singulièrement les personnes à mobilité réduite.

Vu le faible nombre de bornes en Wallonie, **nos communes** font face à des citoyens désarmés, contraints de bricoler des solutions pour pouvoir recharger leur véhicule à proximité de leur domicile. Elles **attendent de l'autorité régionale un appui en termes d'information sur les règles à respecter**, idéalement en amont de l'installation de bornes domestiques.

Au vu des difficultés sur le terrain, l'UVCW estime primordial de **privilegier les dispositifs de recharge hors**

**voirie d'initiative privée** (particuliers ou entreprises) et d'encourager la mutualisation des bornes (entreprises, centres commerciaux), par le biais d'un cadre attractif (guide de référence, incitants...). Il est par ailleurs exclu de mettre à charge des communes les coûts de déploiement et d'exploitation des bornes et les risques commerciaux associés.

Il importe de veiller à un **déploiement équilibré des bornes**, afin qu'aucun territoire ne soit délaissé et ne se mue en zone blanche, tant dans les noyaux d'habitat que dans les zones rurales. L'universalité du paiement aux bornes doit être garanti via un paiement par simple carte bancaire.

Quant à l'occupation de l'espace public, l'UVCW souhaite **un décret wallon imposant le caractère accessible à tout usager, pour toutes les bornes situées sur ou au-dessus du domaine public**. Le déploiement d'un réseau de bornes publiques (opéré par des acteurs publics ou privés) doit pouvoir être maîtrisé par la commune concernée (nombre, localisation).

**L'Union attend de la Région une réponse structurelle, globale aux contraintes liées à la décarbonation de la société**, dont la mobilité, et à un meilleur partage de l'espace public, tels que le développement des voitures partagées, la création d'emplacements de covoiturage et de délestage équipés en bornes et sécurisés, la requalification de l'espace public associée à l'aménagement de parkings équipés en bornes hors voirie.

Une dernière **inquiétude des municipalistes** réside dans **la capacité des réseaux** à supporter l'arrivée massive des véhicules électriques et au risque accru de délestage. Les GRD d'électricité doivent pouvoir investir dans leur réseau pour assurer la transition énergétique.

### Fibre optique: un beau dossier technique de l'Union pour un redéploiement optimal

La Commission européenne, désireuse de bien préparer notre continent aux défis du futur, a fixé plusieurs objectifs dans le domaine du numérique, notamment en matière de connectivité. Cette stratégie a déjà été traduite en droit européen et par de nombreuses législations au sein des États membres.

Ce foisonnement législatif va de pair avec la multiplication des chantiers de pose de la fibre optique sur notre territoire, lesquels mènent parfois à des heurts entre les communes et les opérateurs.

Face à ce constat, l'UVCW a jugé utile de recenser les obstacles rencontrés sur le terrain de part et d'autre, et de rappeler à chacun le contexte et le cadre opérationnel. Dans une démarche constructive, il a paru opportun de lister les outils de nature à faciliter les futurs chantiers, tant pour les villes et communes que pour les opérateurs.

En novembre 2023, cette abondante littérature, éminemment technique, a été rassemblée dans **un dossier d'une douzaine de pages, paru dans notre mensuel Mouvement communal** (<https://www.uvcw.be/e-gov/articles/art-8492>).

Par ailleurs, un colloque « *Connect Wallonia: La gestion de vos travaux de voiries dans le cadre de l'installation du haut débit* » a été organisé par l'UVCW, en collaboration avec le Broadband Competence Office (BCO) national, le 17 novembre 2023. Durant ce colloque qui rassemblait l'ensemble des acteurs concernés, les enjeux pour les communes wallonnes en ce qui concerne le déploiement de la fibre optique ont été parcourus. Le replay de ce colloque, ainsi que les supports y relatifs sont disponibles sous le lien suivant: <https://www.uvcw.be/formations/webinaires/3875>.

### Les autres dossiers et faits saillant en matière de voirie en 2023

- Voirie communale et révision de l'Atlas de la voirie communale
- ICAR, inventaire centralisé des adresses et des rues et utilisation de Best-Adress au sein de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE)
- Signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique: difficultés pour les pouvoirs locaux et les impétrants
- Isolation par l'extérieur des façades en bordure de voirie: quels sont les impacts pour les gestionnaires de câbles et canalisations? Quelles sont les obligations à respecter à leur égard? (<https://www.uvcw.be/voirie/articles/art-8491>)
- Isolation des bâtiments par l'extérieur et application du décret voirie: impact sur la mobilité active;
- Action de facilitation et d'accompagnement dans le cadre du déploiement de bornes de chargement de véhicules électriques sur le domaine public communal
- Constitution d'un groupe de travail relatif à la gestion des chantiers en voirie regroupant des représentants de différentes communes. Ce groupe de travail s'est rencontré le 16 juin 2023 pour aborder la thématique d'une bonne coordination de chantiers préalable à la réalisation de celui-ci. Une note a été réalisée en suite de cette réunion et adressée à la Commission de Coordination des chantiers

## LES FORMATIONS EN 2023: 465 JOURNÉES, L'UNION VOUS DIT 10 000 X MERCI!

Au total, plus de **70 webinaires et journées d'étude** ont été organisés en 2023, couvrant **une soixantaine de thématiques** intéressant les pouvoirs locaux et réunissant près de **6 000 participants**.

La formule du webinaire reste extrêmement intéressante pour faire le point sur des sujets d'actualité. Elle permet de nombreuses questions et réactions du terrain, auxquelles des réponses sont apportées en direct ou a posteriori. Les sondages associés fournissent également des informations très intéressants en termes de situation des participants au regard de chaque thématique traitée.

L'Union a étendu l'organisation de colloques en formule mixte: un séminaire en présence physique retransmis en temps réel à distance. Ce format hybride nécessite des moyens techniques et humains supplémentaires, mais offre aux participants les avantages des deux modes: qualité des interactions et gain sur le temps de trajet.

Par ailleurs, l'UVCW a été mandatée pour organiser un ambitieux cycle de **65 journées de formation à l'attention des agents constatateurs et des fonctionnaires sanctionneurs**.

### **Des ateliers, pour renforcer les compétences des professionnels du secteur public et local**

L'offre d'ateliers conçus spécialement pour les pouvoirs locaux wallons continue elle aussi à s'étoffer.

Au travers de près de **330 journées** de formation, à l'attention de **près de 4 000 personnes**, l'Union a continué à outiller ses membres dans les nombreuses matières dont ils ont la charge: aménagement du territoire, finances, marchés publics, énergie, environnement, mais également gestion du personnel, management, pilotage stratégique... pour n'en citer que quelques-unes.

Au total, **465 journées** de formation ont été organisées, touchant **près de 10 000 participants**.

### **Quelques temps forts de 2023 en termes de formations**

**Cycle résilience des territoires:** d'avril à décembre, l'UVCW a organisé 3 colloques mixtes et une dizaine d'ateliers de sensibilisation des décideurs locaux aux politiques d'adaptation des territoires aux changements climatiques et, plus spécifiquement, aux outils et actions qui permettent

une plus grande résilience des villes et communes face aux crises de demain.

A partir de la fin avril et durant 13 semaines, l'UVCW a organisé **un nouveau cycle de formation à destination des agents constatateurs et des fonctionnaires sanctionneurs en environnement**. Il s'agissait de modules permettant aux agents d'acquiescer les connaissances de base en vue de leur entrée en fonction.

**Plusieurs webinaires** ont abordé la réglementation sur les **marchés publics**: techniques de conception, marchés d'auteur de projet d'architecture, nouvelle plateforme e-procurement ont entre autres été abordés.

L'actualité législative a également alimenté nos formations. Ce fut notamment le cas en ce qui concerne **la réforme du Code civil et la nouvelle réglementation sur les lanceurs d'alerte**.

On peut enfin souligner que nos activités de formation ont été l'occasion de nouer des **partenariats** très constructifs. Que ce soit avec l'**IFAPME, le Centre de Recherche routière**, ou encore **BeWapp**.

## UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

L'ensemble des services que nous vous rendons ne serait évidemment pas possible sans une équipe de femmes et d'hommes inconditionnellement à votre service.

Qu'ils ou elles travaillent dans l'assistance-conseil, le lobbying, la formation, la communication, la stratégie, la réflexion, le management ou le support logistique, ils ou elles ont un visage, celui du dévouement à la cause municipale et à la démocratie locale. Nous vous invitons à nous découvrir: <https://www.uvcw.be/staff/>



## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE BUREAU DE L'UVCW

Le **Conseil d'administration** constitue le centre de décision de l'association. Il arrête toutes les prises de position et actions de l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Il est composé de 39 membres. Les statuts prévoient, lors de sa composition, un équilibre géographique et politique, ainsi qu'un équilibre entre les différentes catégories de communes.

Il est présidé par Maxime Daye, Bourgmestre de Braine-le-Comte, tandis que son secrétariat est assuré par Michèle Boverie, Secrétaire générale.

Quant au **Bureau**, il veille à la mise en œuvre des délibérations, tant du Conseil d'administration que de l'Assemblée générale, au bon fonctionnement statutaire, ainsi qu'au respect de la réglementation. Il exerce toute autre attribution que lui délègue le Conseil d'administration.

**Le Bureau de l'UVCW est composé comme suit :**

- Président: Maxime DAYE, Bourgmestre de Braine-le-Comte

- Vice-présidents: Jean-Paul BASTIN, Bourgmestre de Malmédy, Paul-Olivier DELANNOIS, Bourgmestre de Tournai, et Jean-Michel JAVAUX, Bourgmestre d'Amay
- Président de la Fédération des CPAS: Luc VANDORMAEL
- Secrétaire: Michèle BOVERIE.



En date du 25 janvier 2024, le Conseil d'administration de l'UVCW est composé comme suit :

FONCTION AU SEIN DU CA	Nom	Prénom	Fonction
PRÉSIDENT	DAYE	MAXIME	Bourgmestre
VICE-PRÉSIDENT	BASTIN	JEAN-PAUL	Bourgmestre
VICE-PRÉSIDENT	DELANNOIS	PAUL-OLIVIER	Bourgmestre
VICE-PRÉSIDENT	JAVAUX	JEAN-MICHEL	Bourgmestre
MEMBRE DU CA	ANTOINE	ANDRÉ	Conseiller communal
MEMBRE DU CA	BARZIN	ANNE	Echevine
MEMBRE DU CA	BESSELING	YVES	Bourgmestre
MEMBRE DU CA	BIHET	MATHIEU	Echevin
MEMBRE DU CA	BOËL	BRUNO	Directeur général
MEMBRE DU CA	BONNI	VÉRONIQUE	Bourgmestre
MEMBRE DU CA	DASPREMONT	FRANÇOISE	Conseillère communale
MEMBRE DU CA	DE JONGHE-GALLER	SYLVIA	Echevine
MEMBRE DU CA	DESSART	VIVIANE	Bourgmestre
MEMBRE DU CA	DISPA	BENOÎT	Bourgmestre
MEMBRE DU CA	DUBOIS	PHILIPPE	Bourgmestre
MEMBRE DU CA	EERDEKENS	CLAUDE	Bourgmestre
MEMBRE DU CA	FOURNY	BERNARD	Directeur général
MEMBRE DU CA	GALANT	JACQUELINE	Bourgmestre
MEMBRE DU CA	HUART	PIERRE	Bourgmestre
MEMBRE DU CA	JANUTH	MICHEL	Bourgmestre
MEMBRE DU CA	JEROME	ERIC	Président CPAS
MEMBRE DU CA	LÉONARD	ROLAND	Echevin
MEMBRE DU CA	LEPRINCE	LAURENCE	Directrice générale
MEMBRE DU CA	LIÉNARD	LAETITIA	Présidente CPAS
MEMBRE DU CA	MAGNUS	VINCENT	Bourgmestre
MEMBRE DU CA	MASAI	FRANCE	Conseillère communale
MEMBRE DU CA	MINON	CATHERINE	Présidente CPAS
MEMBRE DU CA	NOËL	PHILIPPE	Président CPAS
MEMBRE DU CA	OUALI	MÉLANIE	Echevine
MEMBRE DU CA	PALERMO	VINCENT	Bourgmestre
MEMBRE DU CA	POULIN	CHRISTINE	Bourgmestre
MEMBRE DU CA	PRÉAUX	CHRISTIAN	Conseiller communal
MEMBRE DU CA	RADEMAKER	MARTINE	Directrice financière
MEMBRE DU CA	ROBERTY	SABINE	Conseillère communale
MEMBRE DU CA	ROYEZ	STEVEN	Conseiller communal

